

Services d'Accompagnement



L'Entre-là
Service d'Accompagnement
Mission Intensive



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 8 juin 2023

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2022



1. INTRODUCTION	4
2. MEMBRES DU C.A., de l'A.G. ET DE L'EQUIPE	5
Conseil d'administration	5
Assemblée Générale	6
L'équipe en 2022	7
3. ANALYSE DES PRISES EN CHARGE EN 2022	9
Le SASE en chiffres	9
Le SAMI en chiffres	11
4. UNE ASBL, UNE COHABITATION A DEUX MISSIONS.....	23
La représentation d'équipe auprès du CA	23
Notre cohabitation.....	23
A. Réunion de concertation (Direction, coordinations, secrétariat).....	25
B. Bilan de compétences.....	25
C. Entretien nouveaux travailleurs.....	26
5. GROUPES DE TRAVAIL.....	27
ASBL :	27
A. Groupe communication	27
B. Un projet Faiseurs de rêves pour nos Lucioles	27
C. Projet Ukraine	28
SASE :	29
A. Evaluation spécifique	29
B. Outils média	30
C. Collectif pendant les vacances.....	31
D. Conflits parentaux.....	32
SAMI :	34
A. Le travail en réseau	34
B. L'importance des bons outils	35
6. FONCTIONS PARTICULIERES ET MANDATS	36
CCI :	36
A. FESAP	37
B. Immersion 0-18, réseau MATILDA	38
C. Commission maltraitance	38

7. BILAN DES FORMATIONS SUIVIES EN 2022.....	40
Formations SASE :	40
A. Au niveau des formations individuelles, nous pouvons citer :	40
B. Au niveau des formations collectives :	40
C. Au niveau de la supervision :	40
D. Au niveau financier :	41
Formations SAMI :	41
8. INTERPELLATION POLITIQUE.....	42
A. Précarité.....	42
B. Mises en autonomie	43
C. Interventions police en famille	44
D. Lenteur et décalage justice / AJ	45

1. INTRODUCTION

De notre petit monde au grand monde

Cette année, plus que jamais, notre petit monde a été influencé par le grand monde. En effet, l'actualité géopolitique et économique a eu une influence directe sur notre réalité de travail, accentuant encore des difficultés et des disparités déjà significatives. L'invasion militaire de l'Ukraine par la Russie a signé le début d'une grave crise humanitaire, énergétique et alimentaire, particulièrement pour l'Union Européenne. Comment rester spectateur devant la détresse de tout un peuple ? Même si cela ne fait pas partie de nos missions de base, notre ASBL a décidé de se mobiliser pour faire un geste en faveur du peuple ukrainien et de ses enfants. Avec l'aval de notre CA, nous avons développé grâce à la fondation roi Beaudoin un projet d'accueil et d'écoute pour permettre aux enfants victimes de ce conflit de se poser et de déposer leur vécu difficile. Même si le projet n'a pas eu l'impact escompté, nous étions heureux de ne pas rester les bras croisés devant ce naufrage.

Cette crise a eu des effets en cascade sur toute l'économie mondiale et des effets directs sur les familles déjà précarisées avec lesquelles nous travaillons. En 2022, les Belges ont été touchés par une inflation record de 10%. Les prix augmentent et le pouvoir d'achat diminue. De plus en plus de personnes rencontrent des difficultés financières. Tout cela a un impact direct sur notre implication au cœur des familles et cela n'a fait que rajouter une couche à des problématiques déjà complexes, qui plus est, quand ces familles résident majoritairement dans des logements vétustes et mal isolés.

Nous avons également pu constater cela à travers les difficultés rencontrées dans nos accompagnements de mise en autonomie avec les grands adolescents. L'augmentation de ce type de prise en charge lors de cette année a provoqué pas mal de réflexions au sein de l'équipe de Li Mohon. Nous nous sommes rendus compte que l'augmentation du prix des logements et l'explosion du montant des charges rendaient ce type d'accompagnement encore plus difficile. Cela a réveillé chez nous l'acteur politique que doit être le travailleur social. En posant des actes au quotidien, en étant force de proposition sur notre région, mais aussi en décidant de rédiger annuellement une notre d'interpellation que nous transmettrons à différentes instances. Le but étant de profiter de notre position privilégiée de témoin de situations problématiques similaires pour les dénoncer et demander aux instances concernées que l'on s'y attarde.

Cette année, nous avons également poursuivi l'appropriation de l'outil développé autour des conflits parentaux dans le cadre de couples séparés. L'impact négatif de ces situations sur les enfants et sur les nombreux freins impactant notre travail nous a doublement boosté pour avancer dans cette nouvelle forme de prise en charge. Comme nous l'avons déjà expliqué, notre volonté n'est pas de devenir un service de médiation mais bien de tenter de désamorcer un conflit pour permettre une aide éducative. Un travail de réflexion et d'écriture a été mené pour permettre à l'équipe de s'emparer de cette nouvelle tâche avec plus d'aisance. Malgré tout cela, notre petit monde ne se porte pas trop mal et nous tentons jour après jour, comme le colibri, de faire notre part.

Olivier

2. MEMBRES DU C.A., de l'A.G. ET DE L'EQUIPE

Conseil d'administration

En 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni le 10 mars, le 5 mai, le 6 octobre et le 30 novembre.

Membres

- Sarah LIBERT – Présidente (Mandat du 26.08.2020 au 26.08.2026)
- Marie-Louise SCHUL – Administratrice (Démission au 02.06.22)
- Béatrice MOUCHE – Administratrice (Mandat du 03.05.2017 au 03.05.2023)
- Claudine BODART – Administratrice (Mandat du 02.06.22 au 02.06.2028)
- Nadine LEFEBVRE – Administratrice (Mandat du 23.06.2021 au 23.06.2027)
- Benjamin MARTIN – Administrateur (Mandat du 26.08.2020 au 26.08.2026)
- Annie LAPLANTE – Administratrice (Mandat du 23.06.2021 au 23.06.2027)
- Marie-Antoinette BURNOTTE – Administratrice (Mandat du 01.11.22 au 01.11.28)

Représentants de l'équipe

- Olivier PIRARD – Directeur, Patricia MAHY et Nathalie LECARTE - Effectifs, élus pour un an

Réviser d'entreprises

Laurent DETHIER - rue de la Vignette 179 - 1160 BRUXELLES

Assemblée Générale

1. ADAM Valérie-Anne - Rue de Fontaine 3 – 6987 CHEOUX
2. BODART Claudine - Rue du Roly 28 – 6952 - GRUNE
3. BURNOTTE Marie-Antoinette - Rue Victor Libert 13 – 6900 MARCHE-EN-FAMENNE
4. CHANTRY Mathilde – Rue des Rossignols 11 – 6900 MARCHE-EN-FAMENNE
5. CLAMOT Philippe – Rue Chérombou 15 – 5374 MAFFE
6. DELLOYE Daniel - Rue Al'Gloriette 11 – 6900 LIGNIERES
7. DUMOULIN Annick - Rue de l'Isbelle 11 – 6997 EREZEE
8. GIGI Agnès - Rue de la Gare 71 – 6700 ARLON
9. JACQUEMIN Elise - Rue de l'Aisne 1 – 6997 EREZEE
10. KAIVERS Catherine – Rue de la Spinette 64 – 6800 LIBRAMONT
11. LAPLANTE Annie – Rue du Méheret 18 – 6997 EREZEE
12. LATINE Mathieu – Rue Tumet 6A – 5530 DORINNE
13. LEFEBVRE Nadine - Rue de Martilly 21 – 6887 SAINT MEDARD
14. LIBERT Sarah - Rue du Château 9 – 6971 CHAMPLON
15. MAHY Patricia - Rue Noël 1944 8 – 6900 VERDENNE
16. MARTIN Benjamin - Samrée 54 - 6982 SAMREE
17. MOUCHE Béatrice - Petit-Houmart 34 A – 6941 TOHOGNE
18. PIROTTE Marie - Rue des Vergers 11 – 6990 HOTTON
19. SENECHAL Carine - Rue du Vieux Marbre 8 – 6900 AYE
20. THIRY Christian - Rue du Meunier 32 – 6900 GRIMBIEMONT
21. VAN HULLE Myriam - Grand'Rue 55 – 6951 BANDE
22. WINKIN Mathieu - Ruelle du Patronage 7 – 6600 BASTOGNE

L'équipe en 2022

Temps plein à durée indéterminée

Jennifer ADAM – Tijl DELAHAYE - Sébastien DUMONT – Gwenaëlle HEMROULLE - Karina HERTNEKYOVA - Julie NEMERY - Olivier PIRARD - Denys STASSEN – Nathalie TIMMERMANS – VAN BUTSEL Valentine – FRANCEUS Wendy

½ temps à durée indéterminée

Véronique LIBERT - Patricia MAHY- Jean-Claude REMY – Linda GREGOIRE – Marie Laure LONGCHAMP

7/10 temps à durée indéterminée

Pauline LIEFFRIG

Mouvements dans l'équipe

Julie NEMERY – 4/5 crédit temps (congé parental) – du 04/01/2021 au 30/06/2022. Elle a quitté le service le 30/06/2022.

Gwenaëlle HEMROULLE - 4/5 crédit temps (congé parental) du 01/02/2021 au 31/05/2022 et du 01/06/2022 au 31/01/2024.

Jennifer ADAM retour de son repos maternité le 12/05/2022 à temps plein.

Nathalie LECARTE est engagée à durée indéterminée à partir du 01/01/2022 à 4/5 temps (Educ. Classe 1).

Samantha ADAM est engagée à durée déterminée à temps plein (Assistante sociale)

- Du 01/01/2022 au 30/06/2022
- Du 01/07/2022 au 30/04/2023.

Valentine VAN BUTSEL est engagée à durée indéterminée à partir du 13/01/2022 à temps plein (Assistante sociale).

Tijl DELAHAYE – congé sans solde 1/5 temps

- Du 01/09/2021 au 31/08/2022
- Du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Karina HERTNEKYOVA a pris un crédit temps 4/5 du 01/10/2021 au 31/12/2025.

Linda GREGOIRE est engagée à durée déterminée du 01/10/2021 au 31/07/2022 à 1/2 temps (rédactrice), elle passe en CDI à partir du 01/08/22.

- 1/5 temps (Rédactrice remplacement crédit temps Karina HERTNEKYOVA du 01/10/21 au 31/12/2025).

Wendy FRANCEUS est engagée à durée déterminée du 08/10/2021 au 07/08/2022 à temps plein (Educ. Classe 1). Elle passe en CDI temps plein à partir du 08/08/2022.

Pauline LIEFFRIG est engagée à durée déterminée du 08/10/2021 au 07/08/2022 à 7/10 temps (Assistante sociale). Elle passe en CDI à partir du 08/08/2022 à 7/10.

Marie-Laure LONGCHAMP est engagée :

- Du 08/10/2021 au 07/01/2022 à 1/2 temps (Educ. Classe 2) et du 08/01/2022 au 07/08/2022. Passe en CDI au 08/08/2022 (actuellement jusqu'au 31/12/2024 pour le projet petite enfance L'Entre-Là subventionné par la Province).
- Du 01/02/2022 au 07/08/2022 à 3/10 temps (Educ. Classe 2) et du 08/08/2022 au 31/12/2023

Vanessa MEMURLIN est engagée à durée déterminée à 4/5 temps (Educ. Classe 1) :

- Du 08/10/2021 au 07/08/2022
- Du 08/08/2022 au 07/02/2023

Sarah PARASCAN est engagée à durée déterminée :

- Dans le cadre du projet « Ukraine » du 07/06/2022 au 06/09/2022 à 1/2 temps (Educ spécialisé Classe 1).
- Du 07/09/2022 au 31/12/2023 à 3/4 temps (Educ. Classe 1).
- Ecartement maternité à partir du 07/09/2022

Camille GOOSSE est engagée en contrat de remplacement dans le cadre du congé de maternité de Mme Parascan, à temps plein à partir du 07/09/2022 (Assistante en psychologie).

Annaëlle LEJEUNE est engagée à durée déterminée du 06/09/2022 au 31/08/2023 en tant que :

- Assistante en psychologie à 7/10 temps
- Psychologue à 3/10 temps

Magali MONIN est engagée à durée déterminée du 02/09/2022 au 01/07/2023 à temps plein (Psychologue).

3. ANALYSE DES PRISES EN CHARGE EN 2022

Le SASE en chiffres

Au 1^{er} janvier 2022, nous avons 24 mandats (45 enfants) en cours.

Durant l'année, nous avons eu 20 nouveaux mandats (34 enfants).

Nous avons donc accompagné, en 2022, 79 enfants (44 mandats), dont 46 garçons et 33 filles.

23 mandats (42 enfants) ont été clôturés durant l'année.

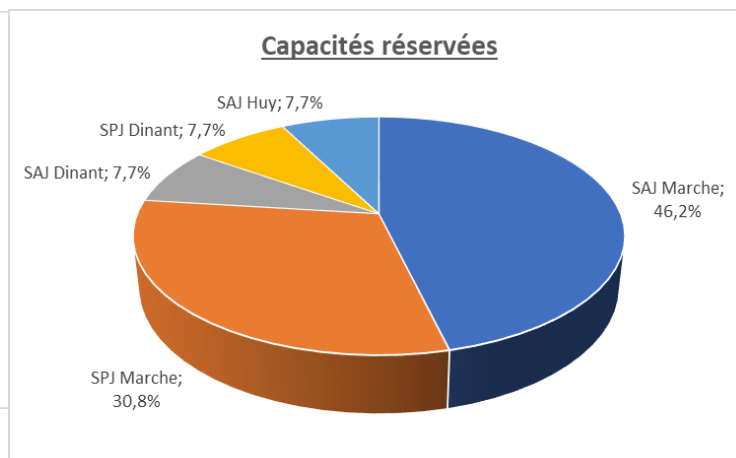
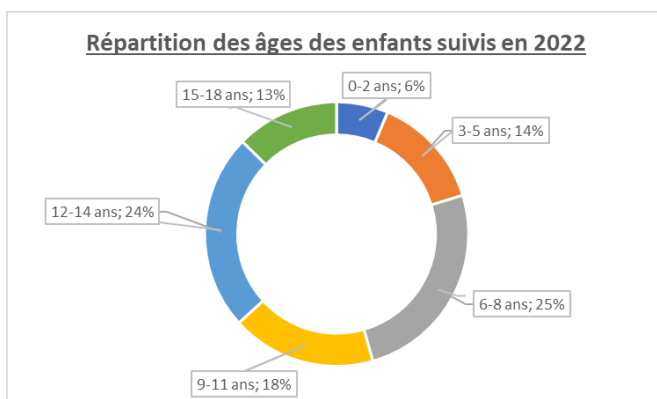
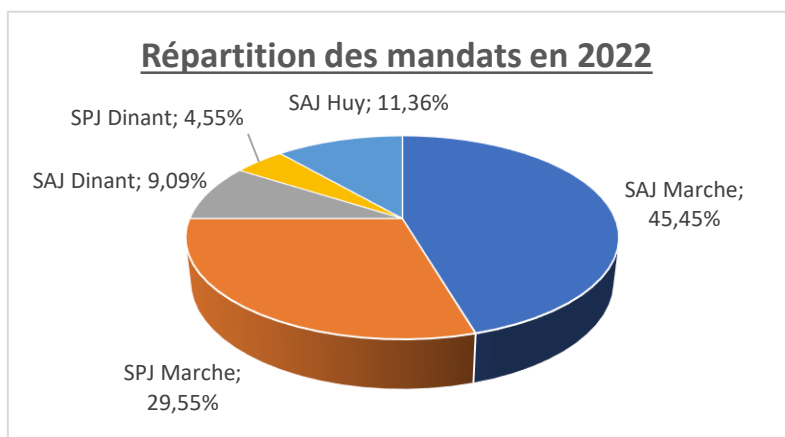
La durée moyenne des mandats est de 11,9 mois, soit près de 2 mandats.

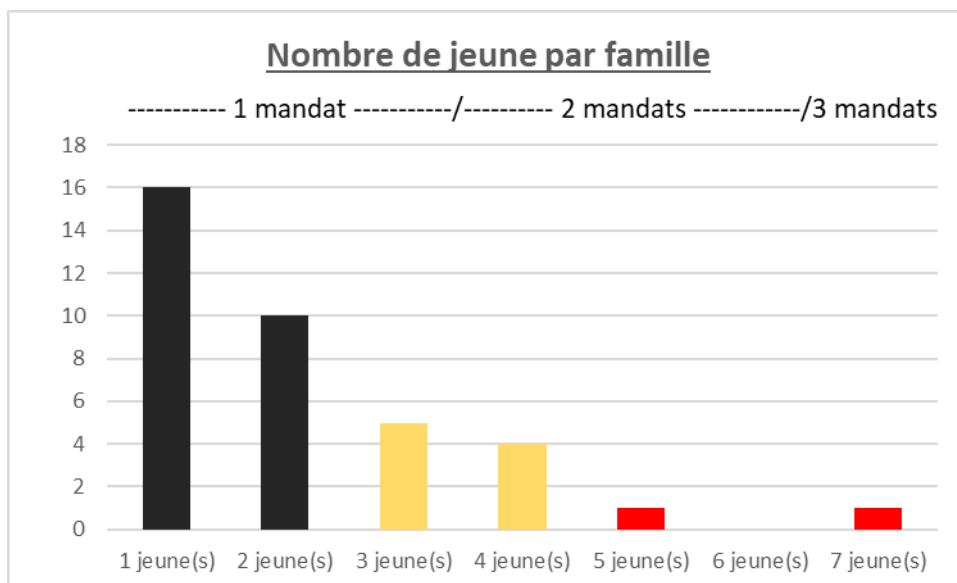
Il y a eu 2 accompagnements de jeune en logement autonome.

11 enfants (14%) accompagnés en 2022 étaient en internat ou service résidentiel pour jeunes.

Le taux d'occupation est de 93 %.

Mandat	Nbre de mandat
SAJ Marche	20 mandat(s)
SPJ Marche	13 mandat(s)
SAJ Dinant	4 mandat(s)
SPJ Dinant	2 mandat(s)
SAJ Huy	5 mandat(s)
	44 mandat(s)





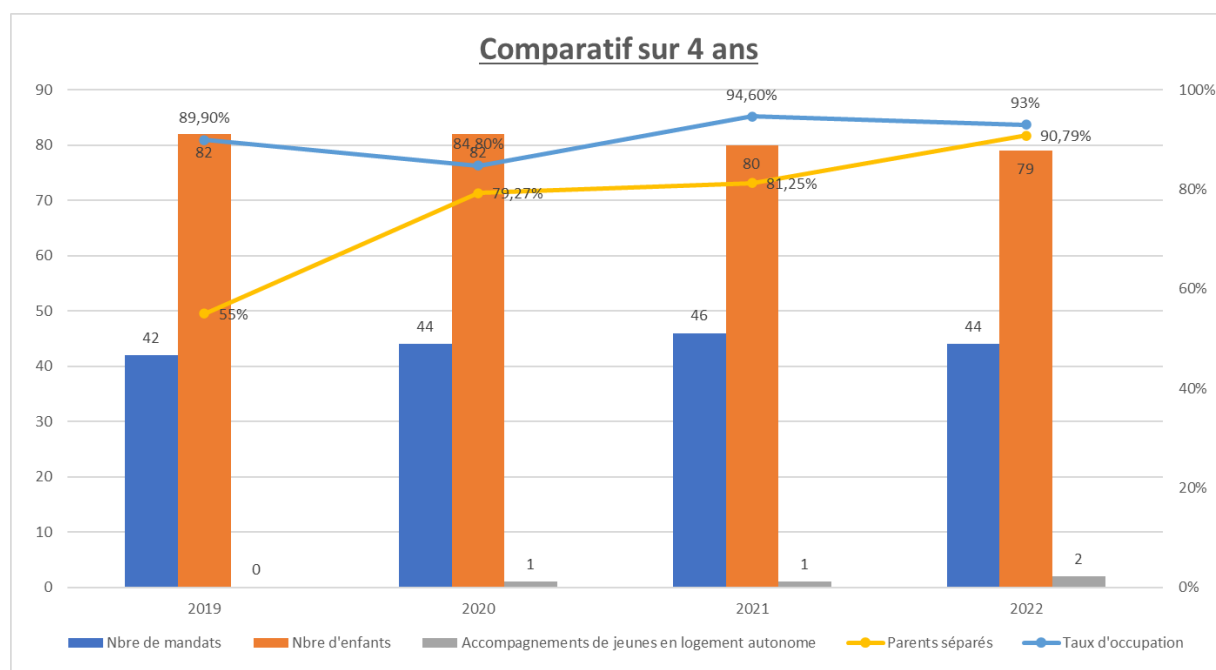
Composition familiale :

8,9 % des enfants accompagnés en 2022 vivaient avec leurs **deux parents ensemble**.

Constat que les enfants accompagnés en 2022 n'étaient que 7,6% en garde alternée avec leur **maman** lorsque celle-ci vit seule (sans conjoint). Ce chiffre est identique pour la garde « secondaire ». Le même nombre d'enfants ne vont pas chez leur maman car celle-ci n'a pas leur garde.

Lorsque la **maman** est **remise en couple**, les enfants sont alors 20,2% à vivre chez elle en garde complète et 17,8% en garde principale.

25,3 % des enfants n'ont pas de garde établie chez leur **papa** et 16,5% y vont en garde secondaire. Lorsque leur **papa** est **remis en couple**, 3,8% des enfants y vont en garde alternée ou en garde secondaire.



Ouverture des nouvelles prises en charge en 2022 – quelques chiffres

Le nombre de jours en moyenne entre la présentation de la situation familiale au coordinateur et la formalisation effective de la prise en charge chez le conseiller (SAJ) ou le directeur (SPJ) est de 37.33 jours. Le délai le plus long a été de 123 jours (dossier conflit parental où les parents ont reporté les rencontres avec le service à deux reprises). Le délai le plus court a été de 14 jours (mise en place d'une autonomie à la demande du jeune).

Deux dossiers ont été présentés au service sans avoir abouti à une prise en charge effective. Dans les deux cas, il s'agissait d'une demande de prise en charge SAJ, où la famille n'était plus en demande d'aide lorsque l'intervention de Li Mohon a été proposée.

Le SAMI en chiffres

Au regard des spécificités d'intensivité, de spécialisation maltraitance et de son public d'enfants en bas âge, nous étions conscients que le lancement et l'organisation d'une telle Mission demanderaient du temps avant d'en constater les réels impacts et résultats. Après **un an de fonctionnement**, nous pouvons à présent dresser un état des lieux des prises en charge et laisser entrevoir certaines plus-values et les écueils quant à la capacité du service à pouvoir exercer ses missions sur l'ensemble de la province à long terme.

Au niveau des capacités réservées

Au lancement de la Mission intensive au 1^{er} octobre 2021, nous avons rencontré les mandants des trois divisions judiciaires concernées afin de définir concrètement le mode d'action autour des 12 capacités réservées comme le prévoit l'arrêté. Suite à cette concertation, celles-ci ont été partagées par division et par service SAJ/SPJ. Concrètement, cela veut dire 4 situations pour Marche, 4 pour Neufchâteau et 4 pour Arlon, dont 2 pour les SAJ et 2 pour les SPJ. La situation d'urgence de 15 jours étant mise à disposition des mandants qui en font la demande si besoin.

Dès le départ, nous avons été confrontés à la complexité du travail au regard de la répartition importante du nombre de dossiers par intervenant, des déplacements conséquents sur la province et de l'intensivité de 5h par semaine en famille. Selon nous, les normes du personnel telles que définies par l'arrêté restaient insuffisantes afin d'assurer l'ensemble des tâches attendues et décrites par ce même arrêté. Pour faire face à cela, nous avons profité d'un renforcement FWB pour **bénéficier d'un ETP avec une extension de 2 capacités pour une durée d'1 an et ce, à partir 1^{er} septembre 2022. C'est Annaëlle Lejeune, une jeune psychologue, qui a alors rejoint l'équipe de L'entre-Là.**

Nous tenons à souligner que ce renforcement obtenu est une plus-value pour la mission :

- D'une part, l'ETP supplémentaire permet à l'équipe de fonctionner de manière qualitative sur les situations, permettant des moments de formation et un travail de co-intervention continu sur chacune des prises en charge.
- D'autre part, les 2 capacités supplémentaires permettent de répondre de manière fluide et optimale à la demande du terrain.

Concrètement, depuis le 1^{er} octobre, le SAMI prend en charge 14 situations (12+2) sur l'ensemble de la province à partir de deux implantations : Marche et Neufchâteau.

Au niveau des prises en charge

Au regard des statistiques de la mission intensive, nous pouvons présenter les premiers constats **quantitatifs en termes de prise en charge et ce, par instance mandante des trois divisions de la Province.**

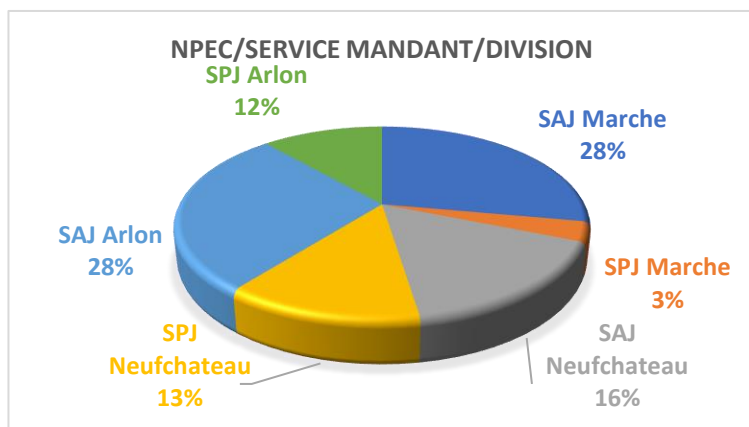
Au 1er janvier 2022, la mission était mandatée pour **7 prises en charge dont 4 SAJ et 3 SPJ.** Pour rappel, un mandat Sami équivaut à 1 enfant. Par conséquent, en cas de fratrie, le nombre de mandats correspond au nombre d'enfants la composant.

Au cours l'année 2022, 54 nouveaux mandats ont été formalisés et pris en charge. **Nous pouvons conclure avoir eu 61 mandats, dont 14 fratries en 2022 (32 filles et 29 garçons). 48 mandats ont été clôturés au cours de l'année 2022.** 13 mandats sont encore en cours pour l'année 2023.

Sur les 61 mandats, nous comptabilisons **11 mandats de 15 jours d'urgence pour 50 mandats classiques de 3 mois.** Nous précisons que sur les 50 mandats de 3 mois :

- 3 résultent d'une prolongation de mandat (2X3mois)
- 4 sont issus d'une situation de 15 jours
- 18 ont été interrompus de manière anticipée pour diverses raisons : soit il y avait situation de danger pour l'enfant amenant à un placement en urgence, ou à contrario, l'intensivité de la mission n'était plus justifiée au regard de la bonne évolution de la situation.

En 2022, les prises en charge se répartissent comme suit par instance mandante sur les divisions :



Npec en 2022			
Instances de placement		Nombre de mandats au 31 décembre 2022	Capacités réservées prévu par le décret
Marche	SAJ	17	2
	SPJ	2	2
Neufchâteau	SAJ	10	2
	SPJ	8	2
Arlon	SAJ	17	2
	SPJ	7	2
TOTAL			12 + 2 CC au 1 ^{er} octobre 2022

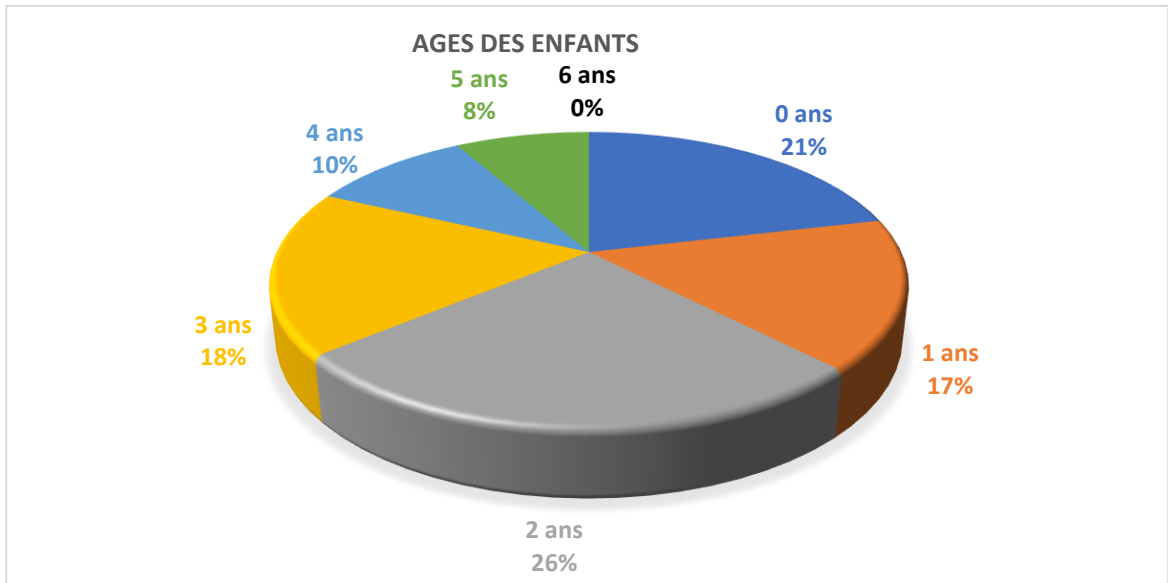
De manière générale, nous constatons une prédominance de prises en charge **au niveau de la division d’Arlon (40%)**. Nous notons que le **SAJ d’Arlon et le SAJ de Marche sont les services qui occupent majoritairement leurs capacités réservées et qui fonctionnent parfois en surcapacité**. En 2022, les deux capacités dites communes ont été particulièrement sollicitées par ces deux instances mandantes. D’autres demandes de prises en charge ont été refusées car les capacités réservées étaient déjà occupées.

Selon nous, ces statistiques et constats mettent en lumière les besoins du dispositif SAMI et les demandes de prises en charge importantes pour les enfants en bas âge sur la Province, plus encore sur la division d’Arlon.

Répartition des mandats selon l’âge

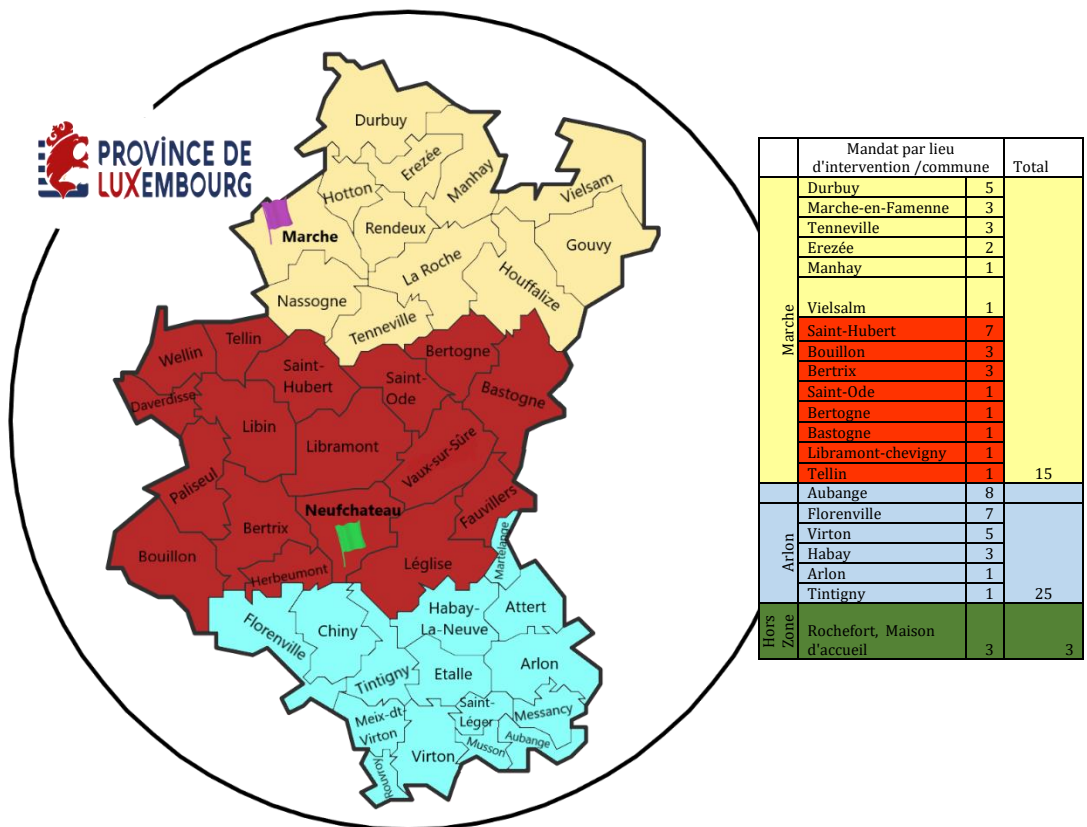
Pour rappel, la mission intensive intervient spécifiquement auprès d’enfants de 0 à 6 ans en situation de négligence et/ou de maltraitance potentielles ou avérées. Selon les données recueillies pour l’année 2022, nous pouvons dire que la mission est intervenue davantage pour des enfants **âgés entre 0 et 3 ans**. En ce sens, nous pouvons dire que la mission intensive agit de manière précoce dans la situation familiale et le développement de l’enfant.

Pour rappel, un mandat peut débuter lorsque l’enfant n’a pas encore 6 ans accomplis, au-delà de 6 ans l’arrêté ne permet pas la prise en charge. Cela peut en partie expliquer le fait que nous n’ayons pas eu de situation pour des enfants âgés de 6 ans.



Répartition géographique des mandats par commune (lieux d'intervention).

Nous rappelons que le SAMi intervient dans les familles sur les trois divisions de la Province de Luxembourg. En 2022, nous comptabilisons comme ci-dessous les mandats par commune. Nous notons que ces données doivent être nuancées par le fait que nous avons comptabilisé un mandat par enfant et que certains de ceux-ci vivent au sein du même domicile (fratrie).



En 2022, nous sommes intervenus davantage sur les communes de Durbuy, de Marche-en-Famenne, de Saint-Hubert, de Aubange, de Florenville et de Virton. Au regard de la carte, nous soulignons que les communes frontalières et extrêmes Sud (Aubange) - Nord (Durbuy) sont fortement concernées par l'intervention du SAMI.

En plus de ces communes, il est possible que nous intervenions hors de notre zone d'intervention. Comme par exemple, quand la famille est hébergée dans une maison d'accueil, le cas présent à Rochefort, ou encore en fonction du lieu de résidence du second parent. Dans ce cas de figure, nous négocions avec les mandants et aménageons avec le parent les lieux et l'intensivité de nos rencontres (1 fois par semaine ou tous les 15 jours).

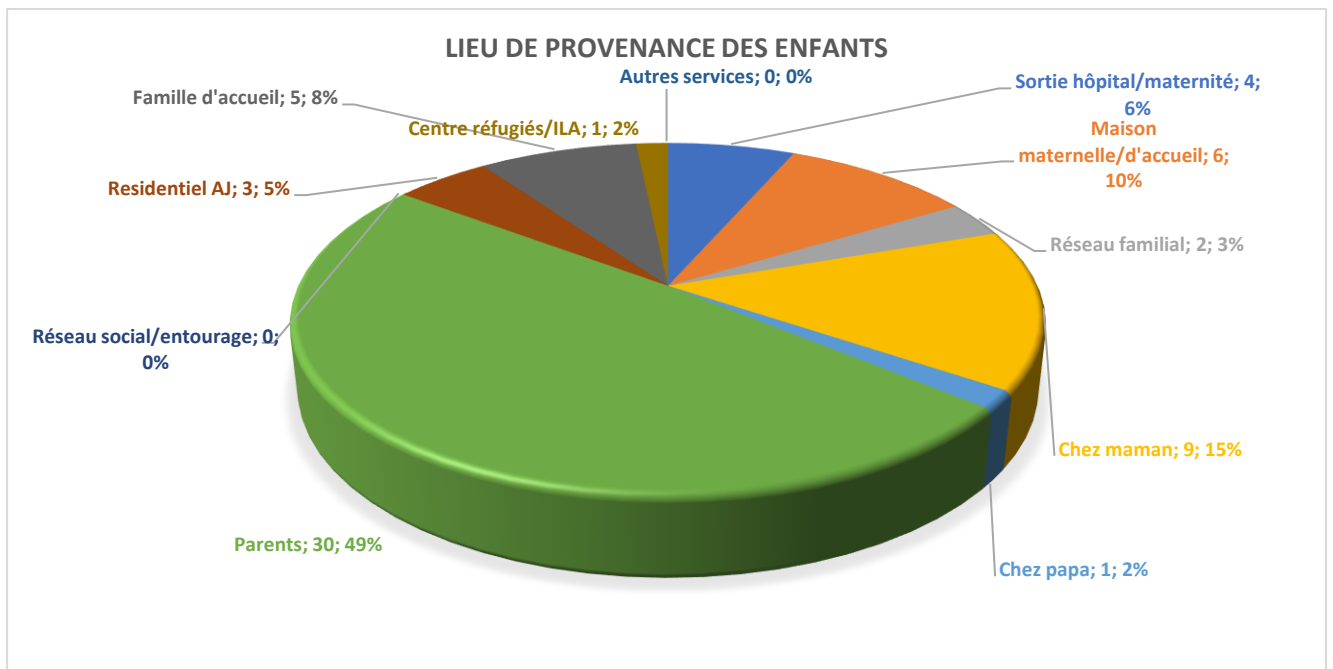
Nous soulignons que notre zone d'intervention est rurale et reste insuffisamment desservie par des transports en commun. Les intervenants se déplacent principalement aux domiciles des familles et quand il n'y a pas d'alternative au niveau du réseau familial, amical ou social, ils véhiculent certains bénéficiaires pour leur permettre l'accès à des services de première ligne, des activités récréatives et culturelles.

Pour nous, se déplacer pour aller à la rencontre du public fait partie intégrante de nos missions. Aujourd'hui, nous nous rendons compte que les frais de déplacements impactent de manière significative les frais de fonctionnement de l'ASBL. Notre budget lié aux déplacements a augmenté considérablement avec l'élargissement de la zone d'intervention du SAMI à l'ensemble de la Province et au prix du carburant. Nous soulignons que cette difficulté s'est accentuée par le fait que les 2 capacités supplémentaires sont prises en charge par l'ASBL sans une augmentation des frais de fonctionnement.

Répartition par lieu de provenance de l'enfant

Cet indicateur nous permet de constater que 49% des enfants que nous prenons en charge vivent avec leurs deux parents et que 17% vivent chez un seul de leurs parents (garde exclusive ou principale).

Nous notons que certains enfants vivent avec un ou deux parents dans d'autres infrastructures d'accueil (Maison d'accueil, logement Fedasil, ILA, ...). D'autres situations émanent de sortie de maternité ou de placement chez des familiaux, en famille d'accueil ou en SRG. C'est notamment dans ces derniers cas de figure que nous accompagnons les enfants dans une réintégration dans leur milieu familial. En 2022, nous comptabilisons 4 sorties de maternité de nourrissons et 10 réintégrations de jeunes enfants en famille.

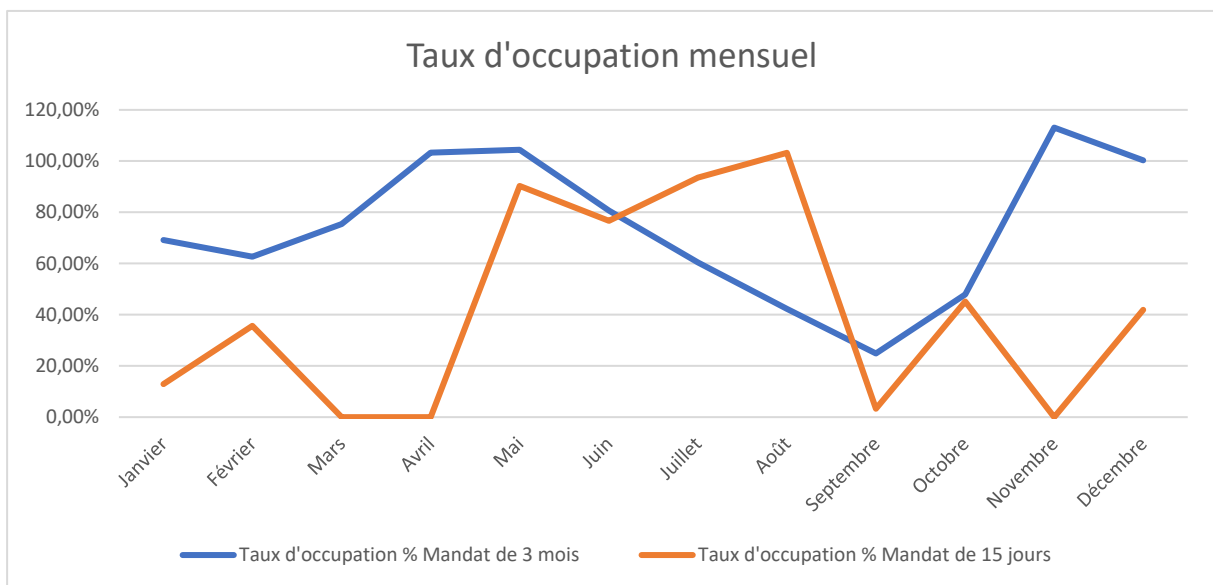


Au niveau du taux d'occupation

En termes de taux d'occupation, nous avons scindé les données pour les mandats de 3 mois et les mandats de 15 jours :

- Pour les mandats de 3 mois, le taux d'occupation annuel en 2022 est de 73,59 %.
- Pour les mandats de 15 jours, le taux d'occupation annuel en 2022 est de 42,19%

Nous notons que cette première année de fonctionnement a été fluctuante en termes d'amorçage et de suivi des prises en charge.



Nous n'avons pas encore de point de comparaison mais nous pouvons néanmoins donner certaines indications :

- Pour les situations de 3 mois, nous avons connu une « **période pleine** » entre **avril et mai avec plus de 100% de capacité** et une « **période creuse** » en **septembre avec 24,87%**. Fin 2022 sera marquée par une remontée, avec une occupation de plus de 100% en novembre et décembre.
- Selon l'arrêté, la situation de 15 jours devrait être utilisée tous les 15 jours. En réalité, cela n'est pas toujours représentatif. Nous remarquons que par moment ce type de mandat n'est pas occupé et qu'à d'autres, il peut être davantage sollicité au même moment. Dans ce cas de figure, si les effectifs le permettent, nous trouvons pertinent d'actionner plusieurs mandats de 15 jours sur une même période. Cela favorisant le maintien d'un équilibre du taux d'occupation annuel.

Cette analyse des données nous permet de mettre en lumière certains écueils au niveau de la fluidité des nouvelles prises en charge en 2022. Les périodes avec une baisse du taux d'occupation peuvent être en partie expliquées par l'absence de situations pour certains services mandants, l'arrêt anticipé de plusieurs mandats au même moment ou les absences des intervenants/mandants durant les vacances scolaires.

Nous notons que les délais entre la demande de prise en charge et la rencontre de formalisation peuvent parfois être relativement longs en raison des difficultés à synchroniser les agendas entre les services mandants, la famille et notre service. Dans ce cas de figure, nous soulignons que certains rendez-vous de formalisation ou d'évaluation ont eu lieu hors mandat. D'autres situations négociées au préalable n'ont pas été formalisées en raison de l'absence ou de la non-collaboration des parents à la mesure d'aide proposée.

Pour l'avenir, il y a lieu de réfléchir et d'ajuster notre manière de fonctionner pour anticiper et rendre plus fluide le démarrage et le suivi des nouvelles prises en charge, notamment en période de congés. Une rencontre avec tous les services mandants de la Province a été prévue à cet effet en janvier 2023.

Des variables spécifiques à la Mission Intensive

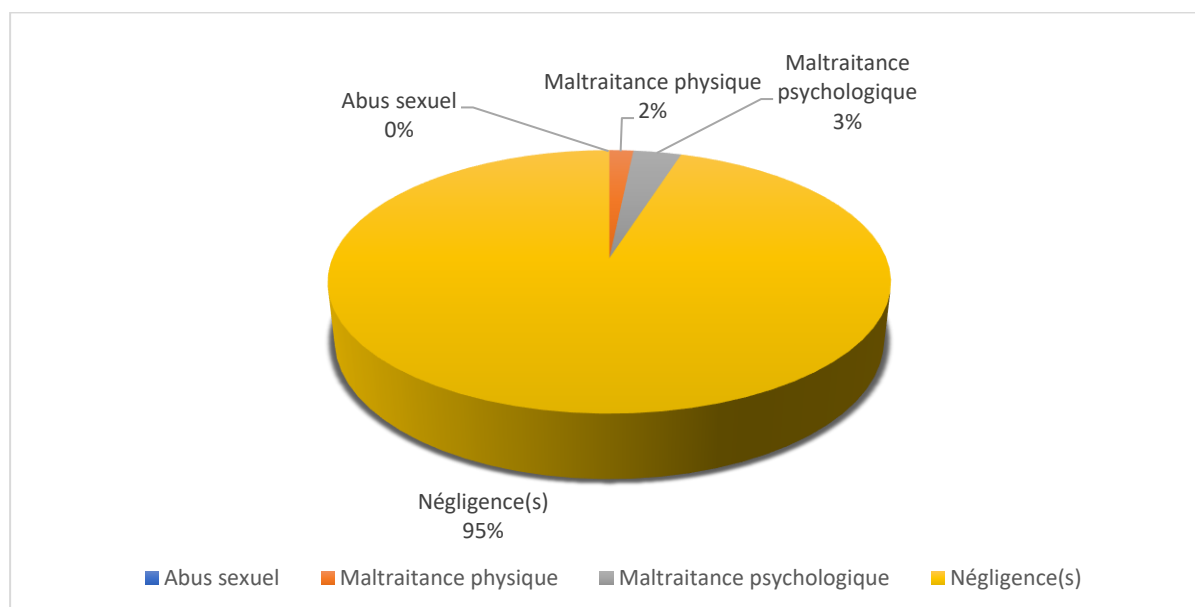
En plus des données similaires au SASE Li Mohon, nous avons pris le temps de formaliser un tableau afin de recueillir et d'évaluer des variables spécifiques au contexte d'intervention et à notre mission au profit de la Petite Enfance en danger. L'analyse de ces composantes a permis de faire émerger des tendances liées au cadre d'intervention du SAMI.

- **Les situations initiales de maltraitements et/ou de négligences de l'enfant**

Afin de nous rapprocher davantage de la problématique de la maltraitance, nous avons voulu mieux cerner les situations de négligences et/ou maltraitements auxquelles étaient confrontés notre jeune public. C'est suite à une formation collective sur la Maltraitance avec Madame Broquet que nous avons pu déterminer nos items selon les 4 types de maltraitance : **les négligences, les maltraitements physiques, les maltraitements sexuels et les maltraitements psychologiques.**

Selon le graphique ci-après, nous pouvons constater que nous intervenons majoritairement pour des situations de négligences. Les négligences sont des formes de maltraitements si elles deviennent récurrentes. Elles sont des conduites passives par abstention ou par omission et peuvent avoir des conséquences multiples et variables en termes de gravité. Elles sont définies comme¹ « une forme de mauvais traitement caractérisée par un manque de soins sur les plans de la santé, de l'hygiène corporelle, de l'alimentation, de la surveillance, de l'éducation ou des besoins affectifs mettant en péril le développement normal de l'enfant. Il s'agit d'un manque ou d'une absence de soins nécessaires pour répondre à ces besoins selon son âge et son niveau de développement. »

Sur l'année 2022, nous n'avons pas rencontré de situation d'abus sexuels. Nous sommes intervenus pour deux situations de maltraitance psychologique liées à un contexte de conflit parental important. Nous sommes également intervenus auprès d'un tout jeune enfant confronté à de la maltraitance physique potentielle. ce dernier est malheureusement décédé. A l'heure actuelle, les raisons du décès restent floues.

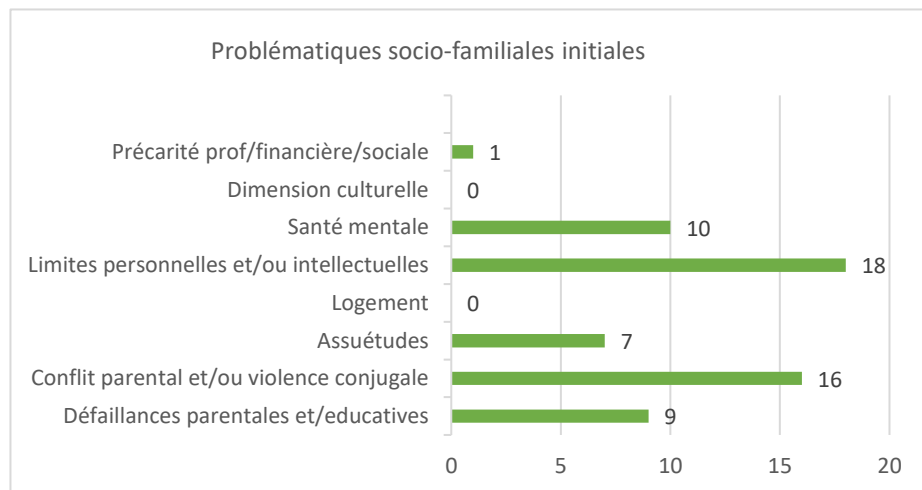


¹ Barraco de Pinto, M., Lamour, M. (2021). Souffrances autour du berceau : Repères pour l'intervention. Érys. IN : Robert, Jean-Luc. « 14. Défaillance parentale », *Ma vérité sur l'autisme*. sous la direction de Robert Jean-Luc. Dunod, 2018, pp. 121-128.

- **Les problématiques socio-familiales des parents**

A travers nos contextes d'intervention, nous constatons que les problématiques socio-familiales des parents sont nombreux et variés. Nous notons que pour de nombreuses familles, les problématiques initiales ne sont pas isolées, elles sont plutôt plurielles et peuvent être à la source de conditions de vie insécurisantes et de situations de danger pour l'enfant au sein de son milieu familial.

Nous avons donc pris soin de relever la problématique la plus dominante pour chaque prise en charge que nous suivons et de dissocier celle-ci selon plusieurs indices de vulnérabilité plongeant les parents dans une forme « **d'incapacité** » à prendre en charge leur enfant. Pour des situations de santé mentale ou d'handicap intellectuel, nous pouvons parler aussi du paradigme « **d'incapacité parentale** », à savoir l'impossibilité pour certains parents d'exercer leur fonctions éducatives et parentales.



En 2022, nous pouvons dire que nous sommes intervenus majoritairement pour 5 problématiques différentes :

- Des situations liées à **des indices d'handicap ou de déficiences intellectuelles**, limitant les parents dans les responsabilités et leurs compétences parentales.
- Des situations de **violences conjugales voire de conflit parental important**, empêchant tout travail de collaboration constructif centré sur l'intérêt de l'enfant. Dans ces cas de figure, nous constatons que les enfants se retrouvent malgré eux pris dans des jeux de pouvoir et d'alliance. Leur développement peut alors être altéré par un profond mal-être, de l'insécurité, des peurs et des conflits de loyauté.

- Des situations liées à de la **défaillance éducative et/ou parentale** en dehors de toute situation de santé mentale ou d'handicap. Selon les auteurs Barraco de Pinto et Lamour², quatre points caractérisent la défaillance parentale :
 - « L'importance des carences sanitaires, éducatives et sociales, au sein desquelles les enfants se développent
 - L'absence d'organisation de la vie quotidienne et la fréquence des situations de crise ;
 - Le fait que l'histoire des parents soit marquée par la carence et la discontinuité des soins parentaux dans l'enfance ;
 - La fréquence d'une structure psychopathologique grave souvent non reconnue ni traitée comme telle chez les parents. »
- Des situations **liées à des problèmes de santé mentale chez les parents**
- Des situations où l'un ou les deux parents sont concernés par **des problèmes d'assuétudes et d'addictions** comme les drogues ou l'alcool.

Le travail en réseau avec les partenaires de la Petite Enfance et de l'Aide à la Jeunesse

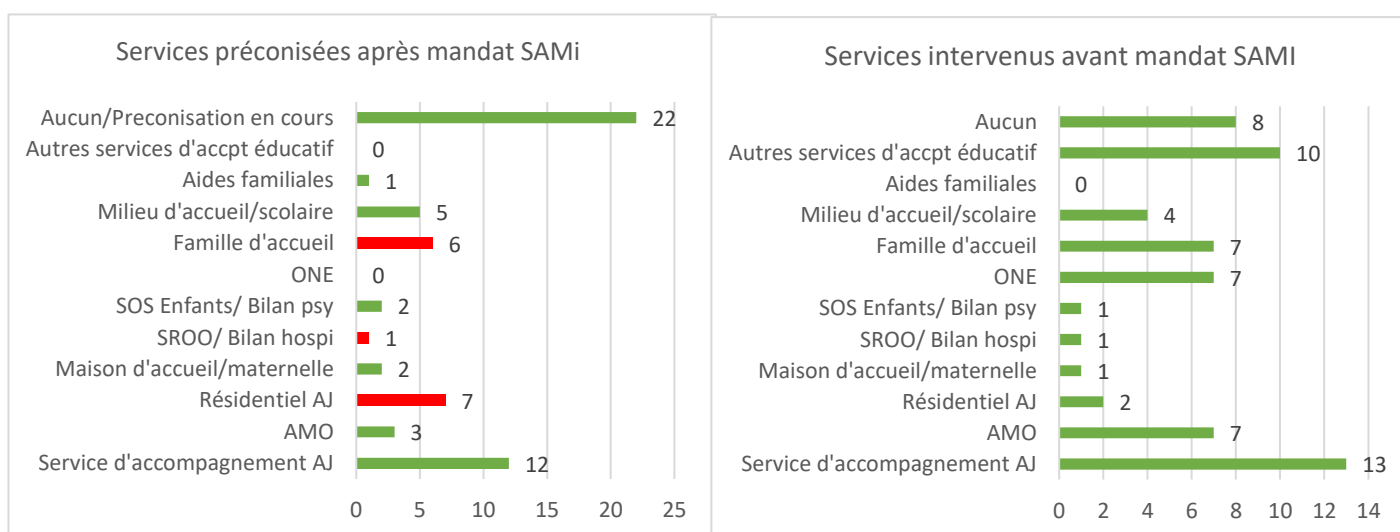
Dans cette catégorie, nous avons voulu dissocier et analyser les services intervenus dans les situations avant le SAMi et ceux qui sont préconisés et interviennent après nos mandats. Nous notons que pour le dernier graphique, aucune préconisation n'a été comptabilisée pour 13 mandats se poursuivant sur l'année 2023.

De ces deux graphiques, nous pouvons faire émerger plusieurs tendances :

- **Les nouvelles prises en charge** ont majoritairement été suivies par d'autres services avant l'intervention du SAMI. Il est donc rare que nous intervenions dans une famille sans qu'un service de première ligne ou de l'Aide à la Jeunesse n'ait pu déjà travailler avec les familles et relayer leurs constats/observations au SAJ ou SPJ. Nous notons que les équipes **ONE**, les **AMO**, les **SASE** ou autres services d'accompagnement (Maison Source, Bébé Accueil, ...) sont les services le plus souvent présents en amont.
- Parallèlement, nous soulignons que le SAMI intervient aussi pour des réintégrations en famille suite à des situations de placement en résidentiel AJ, hospitalisation ou famille d'accueil (urgence ou non). **En 2022, le SAMI a accompagné 10 réintégrations en famille.**

² Barraco de Pinto, M., Lamour, M. (2021). *Souffrances autour du berceau : Repères pour l'intervention. Érès. IN : Robert, Jean-Luc. « 14. Défaillance parentale », Ma vérité sur l'autisme. sous la direction de Robert Jean-Luc. Dunod, 2018, pp. 121-128.*

- En 2022, nous notons que 8 nouvelles prises en charge sur 61 n'ont bénéficié d'aucune mesure d'aide avant l'intervention intensive. Nous émettons l'hypothèse que ces prises en charge peuvent être associées aux situations encore méconnues des services mandants, celles nécessitant une première demande d'aide et donc une intervention d'urgence ou une objectivation plus approfondie afin de mieux appréhender le contexte de vie de l'enfant. Comme par exemple, pour les sorties de maternité ou les situations de maltraitances isolées ou accidentelles.
- Aux termes de nos mandats, nous avons pour mission de préconiser une orientation vers un **service relais** si cela s'avère nécessaire. Cela permet aux mandants d'entrevoir la suite de la mesure d'aide et de permettre à la famille de disposer d'un accompagnement moins intensif sur un long terme. De manière générale, si l'aide peut se poursuivre au sein du milieu familial, les services préconisés dans l'intérêt des enfants sont le plus souvent des services de prévention (AMO) et d'accompagnement en famille (**SASE**). Dans des situations plus favorables, nous insistons sur le partenariat régulier avec l'ONE ou les milieux d'accueil afin de maintenir l'enfant dans un rythme sécurisant et un espace de socialisation lui permettant de bien grandir. Ce travail en réseau permet par conséquent de réduire les risques d'isolement.



- **La question de l'alternative au placement ?!**

Ce dernier graphique nous permet de comptabiliser le nombre de placements en fin ou en cours de mandat. Nous pouvons dire que sur **les 48 mandats clôturés en 2022, 14 jeunes enfants ont eu recours à une mesure de placement** en famille d'accueil, service résidentiel AJ ou bilan psychologique hors du milieu familial.

Ce constat nous permet de répondre un tant soit peu à cette question : « **le SAMI, est-il une alternative au placement ?** ». Par alternative au placement, nous entendons le maintien de l'enfant dans son milieu familial avec l'un ou ses deux parents. **En 2022, nous sommes plutôt rassurés de voir que 34 enfants ont pu être maintenus ou réintégrés dans leur milieu familial à l'issue de l'intervention du SAMI.**

Face à ce constat, nous pouvons émettre l'hypothèse que la mission intensive en famille, de par son accompagnement au cœur des familles et sa temporalité soutenue, est un dispositif-levier qui permet à certains parents d'évoluer dans leurs compétences parentales et d'amorcer un changement dans la prise en charge et l'intérêt de leur jeune enfant. Nous rejoignons alors l'idée de Maurice Berger³, qui pense que certaines situations de maltraitances sont périodiques et que les incompétences parentales peuvent être « récupérables » grâce aux ressources naturelles des familles et/ou à des programmes d'aides socio-éducatifs et/ou thérapeutiques proposés aux parents.

Nous gardons à l'esprit que nous agissons à un moment donné, dans « l'ici et maintenant » et que nous ne sommes pas à l'abri de rechutes et de nouvelles interpellations pour certaines familles. Pour cette raison, il nous semble important de sécuriser et de consolider les acquis socio-éducatifs à travers un important travail en réseau avec les partenaires de la Petite Enfance et de l'Aide à la Jeunesse. A contrario, la question du placement pour les enfants en bas-âge reste au cœur de nos préoccupations. En 2022, nous avons amorcé une réflexion sur les moyens et les dispositifs d'hébergement prévu pour ce jeune public sur la Province de Luxembourg.

³ Berger, M. (2014). *L'incompétence parentale*. Dans : , M. Berger, *Ces enfants qu'on sacrifie...: Au nom de la protection de l'enfance* (pp. 143-146). Paris: Dunod.

4. UNE ASBL, UNE COHABITATION A DEUX MISSIONS

La représentation d'équipe auprès du CA

En tant que travailleur à Li Mohon, il nous est offert la possibilité de partager l'ambiance d'équipe et notre réalité de travail lors du Conseil d'Administration de l'ASBL. Ce moment se partage en alternance entre les équipes de Li Mohon et de L'Entre-Là. Chaque année, une personne se porte volontaire au sein de chacune des équipes. Le but est de faire émerger le ressenti collectif et les besoins des intervenants. D'autre part, cela donne l'opportunité aux travailleurs de faire remonter la parole collective aux instances décisionnelles à dimension humaine.

Pour se faire, le travailleur délégué récolte la vision de ses collègues au niveau de l'ambiance, du rythme, du travail avec les familles, des formations, du soutien de la hiérarchie, des départs et arrivées dans l'équipe, etc ... Ces informations sont reprises sous diverses formes : la créativité est permise (texte, collage, conte systémique, etc ...) et transmise ensuite au CA. Il s'agit là d'un média pour échanger avec les membres du CA et répondre à leurs questions.

Pour nous qui avons été déléguées durant cette année 2022, remplir cette fonction permet de recouvrir plusieurs aspects :

- S'offrir un temps d'arrêt sur nos pratiques, difficultés, public rencontré, etc ...
- De rendre compte de notre réalité de travail et de confronter nos points de vue et ressentis ;
- De veiller au bien-être de l'équipe en entendant le vécu collectif dans un cadre différent du rythme quotidien.

Gwen et Pauline

Notre cohabitation

Depuis la création du SAMI, l'équipe de L'Entre-Là et de Li Mohon sont amenées à coexister au sein de l'ASBL. Cette cohabitation s'organise autour de différents axes :

- Pédagogique et formations : Exercer deux missions différentes dans une même institution demande de partager une même philosophie et des valeurs communes. Pour ce faire, le Conseil Educatif est organisé avec les deux équipes. Nous partageons également des moments de formations communes qui nous permettent de poursuivre notre travail avec un socle de références commun à tous les intervenants. Durant cette année 2022, nous avons suivi tous ensemble une formation sur les « Deuils et traumas ».

- **Locaux et véhicules** : Les lieux sont définis et organisés avec des bureaux propres à chaque équipe et des pièces communes (cuisine, salle à manger, salle polyvalente permettant d'accueillir les familles accompagnées par les deux équipes ...). Un système est aussi mis en place pour que le partage des voitures soit possible et permettre plus de fluidité pour nos déplacements.
- **Déontologique et secret professionnel** : Il s'agit d'un exercice du quotidien où chacun des travailleurs est amené à respecter un ensemble de règles de fonctionnement afin de préserver au maximum l'anonymat des familles accompagnées.
- **Convivialité** : Durant l'année, plusieurs moments formels ont été organisés par l'ASBL afin d'encourager la cohésion et la cohabitation des équipes : fête de départ, repas de fin d'année ... A ces moments, s'ajoutent les instants informels où l'on se croise dans les bâtiments autour d'un café ou d'une pause entre deux rendez-vous et qui permettent de faire lien.
- **Niveau humain** : Quand la convivialité et le bien-être entre les équipes sont encouragés par l'institution, on constate que le respect et l'estime entre les membres du personnel s'installent naturellement. Les valeurs communes qui nous animent nous permettent aussi de faire des projets et de nous rassembler en dehors du cadre professionnel. Des moments festifs et du soutien pour certaines causes s'organisent sur nos temps personnels (relais pour la vie, moments de détente, ...).

Pauline et Gwen

Journée Inter-services

Cette journée permet de réunir les services et institutions « Aide à la Jeunesse » de la division de Marche.

La première édition avait eu lieu en octobre 2019. Les éditions des deux années suivantes ont dû être reportées et annulées à cause du Covid.

La seconde édition a donc finalement eu lieu le 6 octobre 2022. Près de 130 personnes étaient réunies au hall omnisport de Tenneville. Cette journée a été, à nouveau, un réel succès.

L'édition 2023 est d'ores et déjà en préparation.



A. Réunion de concertation (Direction, coordinations, secrétariat)

Suite à la création de l'Entre-Là, le besoin de réunir la direction et les coordinateurs des différents pôles de l'ASBL est mis en évidence.

La coordination du SASE, du SAMI et du secteur administratif se réunissent de manière mensuelle avec la direction afin de mener une réflexion au sens large des différents projets en cours / en réflexion au sein de l'ASBL et d'accorder les collaborations sur le terrain entre les différents pôles et missions. Un agenda de chaque rencontre est établi au préalable.

Ces réunions permettent d'apporter les changements nécessaires au fonctionnement des différents pôles afin de fluidifier le fonctionnement au quotidien. Un travail important est mené avec le pôle administratif afin d'harmoniser le fonctionnement des deux missions au sein de l'ASBL. Les coordinateurs du SASE et du SAMI ont retravaillé ensemble le projet éducatif, afin d'y introduire de manière cohérente les missions de chacun.

Tijl

B. Bilan de compétences

La mise en place au sein de notre structure d'un nouveau service a modifié pas mal de choses au niveau de notre manière de travailler mais surtout d'organiser notre travail. Cela a bien sûr eu des répercussions au sein des équipes en termes de cohabitation, de réflexion et de formations communes, mais c'est surtout au niveau de la direction, des coordinations et du pôle administratif que cela a suscité le plus de réflexions et d'adaptions.

Pour les accompagner dans cette phase de changement, Nathalie, Tijl et Olivier ont bénéficié chacun d'un bilan de compétences. Celui-ci a été pris en charge par le Fonds Isajh et a pris la forme d'un coaching individualisé d'une vingtaine d'heures pour permettre de réfléchir à toutes les questions professionnelles et aux adaptations que ces modifications institutionnelles imposent en termes de place, de management, de savoir-faire et de savoir être, mais surtout de compétences.

Pour ce faire, nous avons travaillé avec le PSDD qui est un organisme de formations. Ce fut une expérience riche pour chacun de nous, qui avons pu nous poser pour réfléchir aux changements et à la manière d'y faire face, mais aussi pour l'ASBL qui une fois de plus s'est donnée du temps et des moyens pour penser les choses. Bien que ce cheminement ait eu lieu individuellement nous avons pris le temps de nous réunir pour ressortir les éléments porteurs pour le service.

olivier

C. Entretien nouveaux travailleurs

Afin de faciliter l'inclusion des nouveaux collègues au sein de notre institution nous pratiquons depuis quelque temps déjà des entretiens destinés aux nouveaux travailleurs. Ceux-ci prennent la forme de rencontres avec le directeur afin d'aborder différentes composantes touchant à la pratique professionnelle et l'adéquation avec le projet de Li Mohon. Cela permet à chacun de mettre des mots sur son intégration, ce qui fonctionne, ce qui pose question et ce qui est plus difficile. Ceux-ci ont lieu à raison d'une fois par mois durant la première année et de façon plus espacée par la suite ou au besoin.

L'objectif est de s'offrir des temps d'arrêt tout au long d'un processus de découverte d'un nouveau ou d'un premier boulot. Y consacrer du temps et de l'énergie nous paraît important afin de s'assurer que ceux qui nous rejoignent trouvent leur place. Cette période, pas toujours facile, pose parfois question et implique des moments de réajustement et de digestion. Il s'agit aussi pour Li Mohon de profiter des débuts pour insister sur des éléments clés, déceler des faiblesses et orienter le travailleur afin de combler ses lacunes ou simplement se dire que tout va bien.

De façon à rendre cet espace moins formel, différentes techniques créatives sont suggérées telles que collage, ligne du temps, conte, ... Les travailleurs ont donc souvent un devoir à réaliser qui les oblige à réfléchir à leur pratique et à prendre distance. Ce moment privilégié se passe dans la bonne humeur et permet également de se découvrir et de tisser des liens de confiance.

olivier

« En tant que nouvelle travailleuse au sein de SAMI l'Entre-Là, j'ai participé dès mon arrivée à des entretiens mensuels avec mon Directeur, Olivier Pirard. Ceux-ci se sont ensuite espacés petit à petit, au fur et à mesure des mois passés au sein de l'équipe.

Ces entretiens permettent une réelle prise de recul et un temps de pause dans l'intensité du travail en famille. Les outils apportés et tâches demandées permettent de traiter de façon globale ma fonction de travailleuse sociale. Les entretiens sont l'occasion d'échanger et de travailler sur les éventuelles difficultés rencontrées. Ils sont enrichissants par le fait même d'ouvrir un espace de parole où l'on puisse être écoutée, entendue et rassurée. De plus, les échanges et l'apport d'outils ou d'articles spécifiques constituent des pistes d'enrichissement vis-à-vis des éventuelles problématiques ressenties.

Ces entretiens m'ont aussi permis de faire un point sur mon évolution professionnelle tout au long de ces huit mois, mettant en avant mes aptitudes à améliorer également mes compétences actuelles. »

Annaëlle

5. GROUPES DE TRAVAIL

ASBL :

A. Groupe communication

Durant l'année 2022, nous avons continué notre réflexion sur une « autre manière de communiquer » avec les familles et les partenaires.

Afin de maintenir une mise à jour régulière du site internet de Li Mohon, le groupe de travail se forme avec Caroline Garzon du service RTA. De cette manière, nous espérons acquérir les ficelles pour faire vivre le site de manière dynamique et autonome.

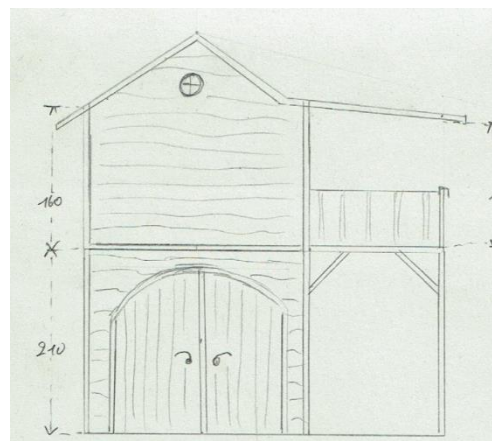
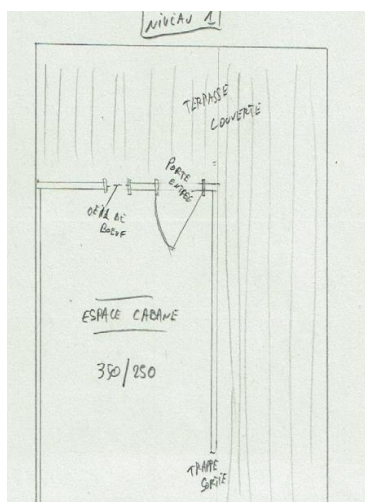
La page Facebook de Li Mohon reste active. Elle nous permet de partager nos offres d'emploi, l'avancée de nos projets en photos, nos événements ou encore des articles de presse.

Suite à la recherche sur l'identité de Li Mohon menée par notre ingénieure sociale en 2020, nous avons envisagé de donner de la visibilité à la trilogie Mission-vision-valeurs de l'ASBL à travers un outil conceptuel et animé. Celui-ci a été conçu et publié sur le site internet en 2022.

B. Un projet Faiseurs de rêves pour nos Lucioles

Le projet « Cabane des Lucioles » a été imaginé et lancé dans le cadre de l'Appel à projet 2021 Faiseurs de Rêves (pour la Province du Luxembourg). Il est en partie financé par l'appel à projet Vivre ensemble 2022 et se réalise en partenariat avec Le Cabanier SPRL. Notre objectif de départ était d'aménager un nouvel espace de jeux multisensoriel et magique dans le jardin de notre propriété afin de permettre « à nos petites Lucioles » de s'émerveiller, de s'épanouir et de s'exprimer librement le temps de nos rencontres. Nous souhaitons que cet espace soit adapté à un jeune public (4-10 ans) et qu'il soit aménagé avec une cabane en bois et du matériel ludique et/ou psychomoteur. Nous avons opté pour un espace qui laisse libre cours à l'imagination et qui participe au développement psychomoteur des enfants. Un espace pour les ados est également prévu en-dessous de la cabane.

Un groupe de travail, composé d'intervenants des équipes du SASE et du SAMI, a été créé afin de faire progresser la réflexion du projet jusqu'à sa conception réelle. Le groupe s'est réuni 4 fois pour échanger sur les plans de la cabane, le matériel à réunir et la planification du chantier participatif avec les familles. La cabane a été pensée de manière à disposer d'un espace de rangement, d'un lieu de discussion pour les ados et d'un espace ludique. Nous avons mis un point d'honneur à rechercher les moyens humains, matériels et financiers pour concrétiser notre projet de manière artisanale et à moindre coût. Pour ce faire, nous avons travaillé en collaboration étroite avec notre réseau. Nous avons fait un appel aux dons pour récolter des planches de bois auprès des entreprises locales.



C. Projet Ukraine

Malgré l'énergie que nous avons mise dans ce projet nous devons constater que celui-ci n'a pas eu l'impact espéré. Notre ASBL s'est mobilisée pour développer une action de solidarité pour les enfants ukrainiens et leur famille, mais nous avons eu beaucoup de difficulté à rencontrer ce public.

Nous avons engagé une travailleuse sociale et une traductrice dans le cadre d'un contrat de volontariat pour former un duo d'intervention pour ce projet. La traductrice et l'intervenante sociale ont pris le temps d'expliquer le projet aux différents services en contact avec les personnes ukrainiennes pour qu'ils puissent bien expliquer le projet. Plusieurs personnes ont pris contact avec le service mais n'ont pas donné suite, malgré les échanges réalisés avec la traductrice pour les rassurer s'ils avaient des craintes. Après plusieurs semaines, beaucoup de questions se sont posées par rapport au projet, comme la question du choc culturel auquel étaient confrontées les familles, le sentiment d'insécurité fort présent dans les familles... Nous avons constaté que les familles étaient énormément en lien avec les personnes présentes sur le territoire ukrainien et qu'elles étaient prêtes à repartir au pays du jour au lendemain si le pays leur en donnait l'autorisation. C'est vraiment compliqué pour ces familles de se projeter en Belgique et de pouvoir se poser. Les mères rencontrées connaissent très bien leurs enfants et ont besoin d'écoute pour faire le point sur leur situation. La présence de la traductrice les a soulagées et elles se sont senties en confiance et entendues.

Les enfants ne ressentaient pas le besoin de venir en séance, mais les mamans et les enfants ont pu chacun de leur côté être sûrs d'avoir été entendus sur ce qu'ils ressentent de la situation actuelle.

Sarah et olivier

АДРЕСА
ADRESSE

Chaussée de Marenne, 84
6900 Marche-en-Famenne

ЗАПИСАТИСЯ
INSCRIPTION PAR

Зателефонуйте нам: 0496 552 776
Напишіть нам: projet.horizon2022@gmail.com

Або заповніть Google-форму 



Projet Horizon
Проект Горизонт



СЛУЖБА ПІДТРИМКИ
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

Для українських дітей та молоді віком від 0 до 18 років, які переживають складний період.

Pour les enfants et jeunes ukrainiens de 0 à 18 ans qui traversent une période difficile.



SASE :

A. Evaluation spécifique

Depuis 2019, l'évaluation annuelle mise en place à Li Mohon ainsi que la suite à donner à ce projet est questionnée. Afin de bénéficier d'un soutien à la réflexion, l'ASBL a fait appel à Jean Blairon de RTA. La crise du covid ayant mis entre parenthèses ce travail, celui-ci a trouvé son aboutissement en 2022.

Pour rappel, l'évaluation annuelle a été mise en place à Li Mohon afin de permettre une analyse des différents dossiers, dans le but d'en objectiver le contenu et de mettre en évidence la fidélité, ou non, de cette analyse avec le projet éducatif. Ce processus était, au fil du temps, vécu comme étant très énergivore, avec peu d'utilité pour la suite du fonctionnement du service.

Dès lors, deux questions se posaient à nous :

- Faut-il maintenir le processus de l'évaluation annuelle ? Est-il envisageable de quitter l'évaluation annuelle systématique et d'évoluer vers un processus à mettre en place 'au besoin' ?
- Comment s'assurer que l'équipe se servira du fruit de la réflexion ?

Une évaluation nécessite de répondre à une question spécifique. Dans ce cas-ci, cela pourrait être : de quoi avons-nous besoin pour réaliser notre travail éducatif ? Qu'est-ce qui nous manque ? Li Mohon dispose de beaucoup d'outils, d'un réseau bien étoffé. Une **grille d'analyse** permettrait d'évaluer ce dont nous disposons et ce qui nous manque éventuellement.

Dès lors, il est décidé de quitter définitivement le processus de l'évaluation annuelle, et de nous diriger vers une **EVALUATION SPECIFIQUE**. Dans celle-ci, nous veillerons à conserver la porte d'entrée sociologique. Si le processus d'évaluation spécifique se met en place, un moment d'évaluation au sujet de l'effet produit sera prévu l'année suivante.

Processus décisionnel permettant de mettre en évidence s'il y a besoin d'une évaluation ou pas.

- Annuellement, réalisation de 3 sous-groupes au sein de l'équipe, tirés au sort au minimum un mois avant le Conseil Educatif. Chaque sous-groupe répond à la question suivante :
« Y a-t-il une thématique /question spécifique dont l'équipe doit s'emparer et qui exige une approche spécifique, dans une temporalité différente, avec une méthodologie différente ? »
- Chaque groupe sélectionne une question.
- Les thématiques/questions des différents groupes sont amenées en équipe et seront soumises à la question suivante :

- « **Existe-t-il des manières standardisées à Li Mohon pour répondre au problème spécifique énoncé** »
- **Si oui – mise en place de l’outil existant**
- **Si non – mise en place d’une évaluation spécifique**
- Lors du conseil éducatif, si une thématique/question est retenue, l’approche spécifique, la temporalité et la méthodologie à utiliser seront déterminées.
- La thématique/question abordée dans le cadre de l’évaluation spécifique peut prendre une place dans le rapport d’activités.
- La thématique/question abordée sera évaluée l’année suivant l’évaluation spécifique.

En 2022, ce processus a permis de mettre en évidence trois thématiques, qui seront analysées en interne et en collaboration avec des services extérieurs :

- L’importante place qu’occupe **la santé mentale des parents** au sein de nos interventions.
 - Cette thématique sera abordée en 2023 lors d’un moment d’échange entre l’équipe du SASE et un Service de Santé Mentale et de planning familial. Dans un deuxième temps, une rencontre avec le service ‘Etincelle’, spécialisé dans la prise en charge d’enfants dont les parents souffrent d’une maladie mentale, est prévue.
- **Les violences institutionnelles** infligées aux familles.
 - A ce sujet, le groupe de travail maltraitances prépare une réflexion basée sur la prévention de cette violence, privilégiant un regard porté sur le rôle que notre service joue à ce niveau. Un travail réalisé dans le passé, en collaboration avec RTA, servira de base à la réflexion.
- Comment **baliser les notions d’assistanat et d’accompagnement** au sein d’un Service d’accompagnement ?
 - L’équipe émet l’idée de réfléchir cette question avec d’autres services d’accompagnement luxembourgeois. Des contacts seront pris en 2023 avec les autres services d’accompagnement de la province afin d’analyser la possibilité d’une telle réflexion commune.

B. Outils média

Le groupe de travail « outils média » est constitué de Valentine Van Butsel, Samantha Adam et Nathalie Lecarte. Durant cette année, nous avons souhaité réorganiser la ludothèque par catégorie de jeux. Pour cela, nous avons créé une farde référentielle reprenant l’entièreté des jeux de Li Mohon avec l’explicatif de chacun (règle, but, composition, âge, ...).

Lors du tri des jeux, nous avons remarqué qu'il était intéressant de faire l'achat de nouveaux jeux notamment pour les ados ainsi que des jeux de coopération. Notre choix s'est tourné vers 7 jeux.

Lors du conseil éducatif, nous avons présenté certains d'entre eux en sous-groupe. Cette présentation a permis à l'équipe, de se familiariser avec les différents jeux dans un moment plus convivial entre nous.

Les différents outils nous permettent d'entrer en lien avec la famille. A travers les jeux, nous intervenons en famille en utilisant un outil qui est réfléchi et choisi en fonction des objectifs de travail évoqués avec celle-ci. En effet, le jeu peut entraîner la cohésion, la collaboration, le respect, l'interaction positive entre les participants et permettre d'aborder certains sujets plus sensibles.

C. Collectif pendant les vacances

Bilan activités collectives 2022-2023

Deux activités collectives ont été organisées durant les vacances d'été 2022.

Le 26 juillet 2022 : une activité « Totémus » avec 7 adolescents (11-18 ans) à Marche-en-Famenne encadrée par Denys Stassen et la stagiaire Estelle Laduron.

Il s'agit d'une balade à pied d'environ 2 heures, fléchée, à travers la ville de Marche à la découverte du Patrimoine local.

Le 27 juillet 2022 : une chasse au Trésor, dans les bois d'Heure (balade mise à disposition et fléchée par la commune de Somme-Leuze), pour les plus jeunes, avec 7 enfants (4 à 10 ans). Cette activité a été encadrée par Nathalie Lecarte et Valentine Van Butsel.

Deux activités collectives ont été organisées durant les vacances d'hiver 2022-2023.

Le 28 décembre 2022 : une activité cuisine avec 6 enfants de 4 à 8 ans. Nous avons préparé des spéculoos. Cette activité a été encadrée par Camille Goosse et Patricia Mahy.

Le 6 janvier 2023 : une activité cuisine avec 6 enfants de 6 à 15 ans. Nous avons préparé des massapains mi-cuits. L'activité a été encadrée par Gwenaëlle Hemroulle, Valentine Van Butsel et Denys Stassen.

Deux activités collectives ont été organisées durant les congés de détente 2023.

Le 21 février 2023 : une activité axée sur le carnaval lors de laquelle un groupe carnaval de Marche (l'Espinnet) a été invité à venir nous présenter leur « show » avec lancer de confettis, etc ...

Ensuite, une boum avec maquillage pour tous, petit apéritif, collations pour les enfants a été encadrée par Gwenaëlle Hemroulle, Adélaïde Van de Vivere (stagiaire), Denys Stassen et Patricia Mahy.

Cette activité a regroupé 7 enfants de 7 à 13 ans.

Le mercredi 1^{er} mars 2023 : une activité psychomotricité avec 7 enfants de 2 à 6 ans a eu lieu à Hotton. Cette activité a été encadrée par Gwenaëlle Hemroulle, Camille Goose, Vanessa Mémurlin et Pauline Lieffrig.

Lors des vacances de printemps 2023, le projet de construction de la « Cabane des Lucioles » nous mobilisera. Nous avons réfléchi à inclure les familles dans ce projet. C'est pourquoi, les enfants et les parents de ceux-ci vont être invités à participer à la construction de la cabane. Pour ce faire, 6 journées de travail ont été prévues sur l'ensemble des deux semaines de vacances.

Ces activités nous permettent d'observer les jeunes sous un autre angle, en interaction avec d'autres enfants de leur tranche d'âge et qui ne font pas partie de leur cercle familial.

Cela nous demande une organisation particulière, tant pour la mise en place des activités que pour le transport des jeunes vers nos locaux.

Les enfants prenant part à ces activités nous en font très souvent un retour positif. Ils expriment le fait que cela leur permet de rencontrer de nouveaux jeunes et font en général la demande de pouvoir être invités lors des prochaines activités collectives organisées par notre service. Les parents se disent satisfaits de la participation de leurs enfants à ces activités.

D. Conflits parentaux

Depuis quelques années, nous sommes amenés à intervenir de plus en plus souvent au bénéfice d'enfants dont les parents, séparés ou divorcés, sont en conflits sévères. Ceux-ci sont a priori pourvus de compétences parentales suffisantes pour bien s'occuper d'eux, mais ils se livrent une guerre telle que la situation des enfants est jugée préoccupante. Les enfants se retrouvent coincés dans différentes positions : alliance, opposition, prise de parti, rejet, messenger, prise de soins, confident, arbitre, avocat, juge, traître, informateur ... Ils se retrouvent bien souvent négligés, en souffrance ou instrumentalisés dans le conflit et parfois sans même que les parents, focalisés sur leur propre vécu, ne s'en rendent compte.

Notre expérience auprès de ces familles nous montre que nous sommes régulièrement en difficulté pour remplir nos missions éducatives. Les objectifs éducatifs se voient souvent impossibles à travailler tant le conflit prend toute la place dans nos interventions. Chaque parent veut nous convaincre que ce n'est pas le conflit le problème mais que c'est l'autre. Nous nous sentons alors comme les enfants : tiraillés, ne sachant qui croire et redoutant de voir nos interventions éducatives vivement critiquées ou mises à mal par les parents.

Nos difficultés et la fréquence de ces situations nous amènent à réfléchir à nos moyens d'action et à expérimenter de nouvelles méthodologies. Suite à une formation d'équipe avec le CLIF (SAPSE liégeois) en 2021, nous avons mis en place un **accompagnement spécifique** depuis 2022.

L'objectif de cet accompagnement de trois à quatre mois est d'offrir, à ces personnes blessées par leur relation, l'opportunité de faire un retour en arrière sur ce qui est arrivé à leur couple, de reconnaître qu'il a existé et qu'il a été un lieu de souffrances et de déceptions. Nous choisissons de ne pas aborder avec les parents les problèmes éducatifs actuels car nous pensons qu'il est nécessaire de s'atteler, en premier lieu, au conflit. Nous nous focalisons d'abord sur leur vécu commun, leurs réalités respectives et leur souffrance qui les maintiennent en conflits permanents. En les amenant à tourner la page de leur passé et du conflit, nous les aidons à remettre au centre l'éducation de leurs enfants. Un accompagnement socio-éducatif « classique » peut être défini par la suite.

Cet accompagnement nécessite l'engagement et la présence des deux parents de façon conjointe d'un bout à l'autre du processus. Il s'articule sur 3 rendez-vous avec une thématique ciblée (le génogramme, la rencontre et l'apparition des difficultés) au rythme d'une rencontre toutes les deux à trois semaines.

La méthodologie utilisée lors des rencontres se veut très cadrante afin de ne pas permettre au conflit de prendre le dessus. Cet espace offre à chacun l'opportunité d'amener sa vérité en étant entendu et respecté par l'autre.

Ce projet étant au début de son élaboration, des réflexions régulières propres à chaque situation et des réflexions en équipe sont menées afin d'affiner notre prise en charge dans ces situations spécifiques.

Gwen et Séb

SAMI :

A. Le travail en réseau

Notre groupe de travail « réseau » a eu à cœur de poursuivre le travail amorcé en 2021. Nous avons mis un point d'honneur à rencontrer nos partenaires potentiels pour s'inclure au mieux dans le paysage luxembourgeois de l'aide à la petite enfance en danger. Cette année 2022 fut donc une année riche en rencontres.

Nous avons eu l'occasion de présenter notre mission et d'échanger avec les équipes des hôpitaux Vivalia et des Pep's ONE du Sud de la province. D'autres rencontres se sont réalisées avec des services plus spécifiques tels que SOS Enfants, le SROO Mozaic, la Maison Source et le service « Olympe », destiné aux victimes de violences conjugales.

Au gré de nos interventions en famille, nous avons été amenées à collaborer avec des services tels que Fedasil, Miroir Vagabond, le Service d'Aide aux Détenus, les CPAS, les services d'Aides Familiales, la cellule Maltraitance du CHR de Liège, les Maisons d'Accueil, ... Tous ces contacts nous ont permis de favoriser et consolider nos partenariats au profit des familles.

Nous avons pu faire le constat d'une grande précarité financière dans les situations que nous suivons. Nous avons pu accompagner certaines familles dans des démarches auprès d'associations caritatives tels que Saint-Vincent de Paul ou encore la Croix-Rouge.

Le SAMI couvrant l'entièreté du territoire du Luxembourg, nous avons été amenées à rechercher des « points de chute » en dehors de nos deux antennes sur Marche et Neufchâteau, cela permettant notamment de faciliter les rencontres et d'alléger les déplacements. Différents partenariats ont été établis avec des services des communes de Vielsalm, de Gouvy et de Nassogne. Ceux-ci nous offrent la possibilité de bénéficier de locaux afin de rencontrer les parents de famille séparés dans un lieu neutre et/ou de rencontrer leur enfant en dehors du milieu familial.

A ce jour, notre travail de connaissance de réseau reste à parfaire. De nombreuses rencontres sont en cours de planification pour l'année 2023.

B. L'importance des bons outils

Depuis le lancement du SAMi, les outils et les supports utilisés avec les familles se sont affinés, diversifiés et innovés. Les jeux de société, les livres ou les outils confectionnés « maison » sont de très bonnes ressources. Nous étayons notre fichier de références de livres pour enfants classés par thématique (violence, émotions, autonomie, hygiène, séparation, ...).

Des vidéos de sensibilisation, comme celles du site Yapaka, sont utiles pour ouvrir le dialogue dans des contextes plus problématiques, comme l'impact de la violence conjugale sur les enfants.

Au fil du temps, nous confectionnons notre propre ludothèque avec des outils adaptés au public et aux problématiques qui nous concernent. Nous faisons référence à des concepts plus théoriques comme à la pyramide des besoins de l'enfant, le sentiment de compétences parentales ou d'autres grilles d'évaluation relatives aux développements de l'enfant ou aux capacités parentales

Les réunions hebdomadaires sont des espaces qui nous permettent de réfléchir et de prendre de la hauteur sur les situations. Les expériences et les formations de chacune des membres de l'équipe sont des richesses pour croiser les regards. Nous profitons des supervisions mensuelles pour creuser certaines thématiques ou situations qui demandent plus d'attention.

A L'Entre-Là, nous nous référons à notre « charte pour les familles » pour présenter le fonctionnement du service aux familles lors de notre 1ère rencontre.

Marie-Laure

6. FONCTIONS PARTICULIERES ET MANDATS

CCI :

Depuis le lancement de l'Entre-Là, l'Asbl Li Mohon participe au CCI des trois divisions de la province par système de délégation.

En 2022, le conseil de concertation intra sectorielle (CCI) de la division judiciaire de Marche-en-Famenne, présidé par le conseiller du service d'aide à la jeunesse ; Julien Bolland, s'est réuni en date du 7 février, 13 juin et 10 octobre 2022. Li Mohon y est représenté par Tijl Delahaye, coordinateur du SASE.

Annuellement, un avis des besoins est énoncé par l'ensemble des partenaires du CCI, et est adressé à la ministre. Pour Li Mohon, la nécessité de pérenniser à long terme la mission d'aide intensive proposée par l'Entre-Là sur l'ensemble de la province du Luxembourg, est mise en évidence.

Différents cercles de concertation, composés par des membres du CCI, permettent de creuser des thématiques spécifiques telles que : les jeunes en conflit avec la loi, échange entre services concernant l'accueil familial et le parrainage, l'articulation entre le SAJ, SPJ, AMO et les services de prévention.

Tijl représente Li Mohon dans deux cercles :

- Articulation entre services mandatés et non-mandatés (mis entre parenthèses en 2022, reprise en 2023) ;
- La gestion de l'urgence : ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises en 2022 et a élaboré une réflexion au sujet de la prise en charge en urgence au sein des institutions présentes ainsi qu'à l'impact du phénomène 'urgence' sur le fonctionnement des structures de l'aide à la jeunesse de manière générale. En 2023, le groupe rédigera ses recommandations qui seront transmises à l'ensemble des membres du CCI.

Depuis 2022, Li Mohon et l'Entre-Là sont représentés par Nathalie Timmermans, coordinatrice du SAMI, au CCI de Neufchâteau. En 2022, le CCI de Neufchâteau s'est réuni deux fois afin de relancer les deux groupes de travail sur « Les besoins du secteur » et « Mieux se connaître ». A travers ce dernier groupe, il a été envisagé d'organiser une journée interservices AJ sur la division pour 2023. Dans le cadre de cette commission, des services ont également présenté leurs nouveaux projets, ce fut le cas pour le SAMi L'Entre-Là et le projet « passage » de Sos Enfants.

Le CCI d'Arlon se réunit également trimestriellement et est présidé par Monsieur Van Der Meersch, conseiller du SAJ d'Arlon. Le CCI regroupe les différents services de première ligne de la division d'Arlon tels que le SASE Le Nid, le SAPSE Le Coup de Pouce, le SAAF, les SRG, le service de prévention, les AMO, le Parquet, le Service Droit des Jeunes notamment.

Notre participation au CCI d'Arlon est récente et en 2022 c'est Jennifer Adam qui a présenté le SAMi l'Entre- Là aux différents services présents autour de la table et entamer une réflexion sur le soutien que le CCI peut apporter en vue de la demande d'extension d'agrément pour 6 capacités réservées supplémentaires. Dans ce cadre-là, un courrier de soutien, signé des trois présidents de CCI sera envoyé à la ministre en 2023.

Les séances plénières permettent d'aborder les différents sujets tels que les principes de gardes Conseiller/ Directeur, la réalité de terrain dans les différents services, la composition du bureau 2023 par exemple. 4 CCI sont prévus en 2023.

A. FESAP

La vice-présidence de FESAP, qu'est-ce que cela implique ?

L'investissement au sein de FESAP est conséquent mais permet à Li Mohon d'avoir des informations de première main en ce qui concerne tout ce qui touche à notre secteur. Cela permet également d'être en contact avec tous les décideurs (cabinet, administration, politique, représentation syndicale, ...) et d'influer sur les décisions et les orientations prises par et pour notre secteur. En tant que Vice-président de la fédération patronale je représente le secteur AJ, alors que le président est le représentant du secteur AVIQ. En termes de participation à l'interne, j'anime le comité sectoriel mensuel, je participe et anime la régionale Namur-Liège-Luxembourg qui a lieu tous les trimestres et je siège au CA de la fédération.

Je rencontre également tous les nouveaux membres ainsi que ceux qui rencontrent des difficultés spécifiques pour lesquels FESAP peut jouer un rôle. Je participe également de manière épisodique à certaines négociations et à des groupes de travail spécifiques. Je suis également le représentant des services privés mandatés au sein de la commission déontologie et je siège au groupe EU de l'Unipso (confédération intersectorielle des employeurs du secteur à profit social en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles) qui comme son nom l'indique traite des enjeux européens. L'impulsion d'une dimension de réflexion pédagogique au sein de FESAP est également un de mes cheval de bataille. Des chantiers ont été mis en place avec l'aide de RTA durant lesquels des travailleurs de terrain ont pu réfléchir sur les enseignements post covid. Les thématiques retenues sont par exemples les compétences des familles ou les rôles et fonctions au sein des équipes éducatives.

Certes, il s'agit d'un engagement humain important mais cela permet à notre ASBL d'être bien représentée au niveau sectoriel et d'avoir en permanence une vue claire de ce qui se passe au sein de celui-ci.

olivier

B. Immersion 0-18, réseau MATILDA

Ce stage d'immersion vise l'échange entre les professionnels travaillant dans un service ou une institution qui accompagne des jeunes âgés de 0 à 23 ans afin de mieux comprendre la réalité de terrain des intervenants et de faciliter la cohérence et la continuité des accompagnements.

Au sein de Li Mohon, nous avons pu accueillir deux stagiaires lors de deux journées. Une intervenante travaillant dans un PMS et l'autre dans un service famille d'accueil. Elles ont pu découvrir notre manière de travailler (présentation de notre ASBL, accompagner deux collègues lors d'une intervention en famille).

J'ai pu participer, lors d'une demi-journée, à une réunion d'équipe dans un service équipe mobile à Louvain-la-Neuve. Ce moment a permis d'échanger avec les professionnels autour de leur réalité de terrain.

Ce projet sera reconduit en 2023.

Valentine

C. Commission maltraitance

Participation à la Commission de Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de Maltraitance (CCAEMM)

Pour rappel, les CCAEMM ont été instaurées avec le décret du 12 mai 2004 relatif aux enfants victimes de maltraitance. Chaque division judiciaire est tenue d'organiser sa commission de coordination. Sur la Province de Luxembourg, il existe trois CCAEMM et ce, sur Arlon, Neufchâteau et Marche.

Sont alors présents les services de premières lignes de la division tels que SOS Enfants, l'ONE, le Conseiller SAJ, la directrice du SPJ, le service prévention, le juge de la jeunesse, le Parquet ou encore les PMS et CPMS, les espaces rencontres, les équipes mobiles...

Ces commissions sont programmées 3 à 4 fois par an et permettent de faire le point sur les différents services présents dans la division ainsi que sur leurs besoins et les travaux en cours dans les différents groupes de travail. C'est aussi l'occasion de découvrir de nouveaux services ou outils qui œuvrent au travail avec les enfants victimes de maltraitance.

En tant que service Petite Enfance en danger, le SAMi est invité par délégation aux trois CCAEMM de la Province. Dès le lancement de la Mission, nous avons trouvé important d'y être présent afin de présenter le SAMi et de s'implanter au mieux dans le réseau provincial.

A Arlon, deux groupes de travail sont mis en place. Le premier groupe travaille sur la création d'un guide méthodologique traitant de la maltraitance et à destination des professionnels de première ligne.

Le deuxième groupe réfléchit à la prise en charge des enfants victimes de séparation parentale hautement conflictuelle. En 2022, ça a aussi été l'occasion de présenter les nouveaux services et de mieux comprendre l'articulation entre certains, comme par exemple entre le SAMI et SOS Enfant.

Du côté de Neufchâteau, la commission a mis du temps à se reformer après la crise du Covid19, celle-ci impactant les possibilités de rencontres. L'année 2022 aura permis à redynamiser le CCAEVM de Neufchâteau, notamment par la mise à jour du ROI, la redéfinition des membres du bureau et la présentation des nouveaux services représentés.

A Marche, aucun CCAEVM n'a eu lieu au cours de l'année 2022.

Jen et Nath

7. BILAN DES FORMATIONS SUIVIES EN 2022

Formations SASE :

A. Au niveau des formations individuelles, nous pouvons citer :

L'équipe a également eu la possibilité de participer à diverses formations en lien avec ses fonctions d'intervenants sociaux et/ou coordinateur.

- * Colloc' familles plurielles : « Le murmure des secrets. Ces silences qui font du bruit » ;
- * Formation 10 jours en systémique (Frédéric Bertin – CEFORM) ;
- * Cycle de conférences CTF : « Clinique de l'adolescent et sa famille » (Mr Bujold), « Pour penser le lien dans le travail clinique : propositions de modélisations systémiques de l'attachement et de la perte » (Mme de Keyzer) et « L'hyper-connectivité vue par la systémique » (Mr Weber) ;
- * Diminution des risques liés aux assuétudes (Prospective Jeunesse) ;
- * Gestion des situations psychiatriques (Helmo) ;
- * Journée d'étude paroles d'enfants (Mr Garzon) ;
- * Parentalité et troubles psychiques (MADO de Marche-en-Famenne, Mme Vermeylen) ;
- * Intersession pour les coordinateurs.

B. Au niveau des formations collectives :

L'équipe de Li Mohon a eu l'opportunité de participer à une formation collective durant cette année 2022.

- * Prise de soins (Atouts) le 17/11/2022. Nous y avons abordé les besoins de l'équipe ainsi que les difficultés liées à nos fonctions d'intervenants sociaux.

C. Au niveau de la supervision :

Notre cycle de supervision s'est également poursuivi.

- * Supervision avec Mme Hanane Anejoui de Synergie : 23/06/2022, 22/09/2022, 13/10/2022, 15/12/2022, 16/02/2023, 09/03/2023 et 13/04/2023 ;

D. Au niveau financier :

Pour cette année 2022, nous nous sommes vus octroyés la somme de 2750 euros par le Fonds ISAJH.

Ces formations, supervisions, moments d'échanges et divers colloq' nous permettent de nous tenir « éveillés » et nous permettent de continuer à nous questionner sur le sens de nos interventions, sur les postures à adopter afin de pouvoir nous montrer les plus pertinents possibles.

Formations SAMI :

Durant l'année 2022, plusieurs formations ont été réalisées, que ce soit en équipe ou individuellement.

En ce qui concerne les formations en équipe, deux journées ont eu lieu en avril et mai (avec l'équipe de Li Mohon) sur les traumatismes et le deuil avec Madame Feller.

L'équipe de l'Entre-Là a entamé une formation via le Ceform avec Madame Broquet : « Maltraitance : enfant, famille, équipe... Mieux comprendre pour mieux intervenir ». Deux journées ont eu lieu en septembre 2022, une troisième sera programmée en 2023.

Vanessa, Pauline, Marie-Laure et Annaëlle ont participé à la formation obligatoire de base pour les travailleurs assurant des fonctions éducatives ou psycho-sociales et ce, durant trois journées.

Wendy et Jennifer ont participé à la formation sur la réduction des risques des assuétudes organisée par le CLPS en collaboration avec Solaix et Drug's care dans le cadre du « Plan fête » de la Province du Luxembourg.

Annaëlle et Marie- Laure ont participé à deux conférences dans le cadre des journées de prévention de la violence faite aux femmes.

8. INTERPELLATION POLITIQUE

A. Précarité

La précarité est de plus en plus présente au sein de notre société. Nous y sommes donc de plus en plus confrontés lors de nos interventions et cela nous pousse à repenser notre manière d'intervenir auprès de certaines familles.

Comment une famille précarisée peut-elle s'investir et voir du sens à notre intervention alors qu'elle se trouve dans une situation d'urgence, de survie et que sa priorité pourrait, par exemple, être de nourrir les enfants, de trouver un logement, de payer les factures d'énergie ... ?

Comment intégrer notre intervention au milieu de l'urgence que vivent ces familles ? Quelles sont réellement leurs priorités au moment où nous entamons notre accompagnement ?

Plusieurs facteurs, sont, selon nous, à l'origine de cette évolution : l'augmentation générale du coût de la vie que ce soit au niveau de l'alimentation, de l'énergie, ... Nous pouvons aussi citer les conditions d'accès aux logements sociaux qui sont de moins en moins aisées (certains propriétaires refusent par exemple que la caution locative soit payée par un CPAS) ainsi que l'augmentation des loyers et des charges. Une famille peut très bien trouver un logement à un prix accessible mais ce prix bas est souvent synonyme d'une mauvaise isolation (PEB élevé) ou d'un système de chauffage peu efficace, ce qui entraîne une augmentation des charges mensuelles.

Concernant les logements, les familles que nous accompagnons sont également confrontées au manque de disponibilité de logements sociaux. Réaliser toutes les démarches ne leur garantit pas une amélioration de leur situation à court ou moyen terme. La lourdeur des démarches (administratives) ne permet pas à toutes nos familles de répondre aux obligations auxquelles elles sont confrontées.

Nous nous questionnons également sur les obligations des agences sociales de logement au niveau des normes (isolation, chauffage, électricité) à faire respecter au sein des logements mis à disposition des familles.

La précarité est aussi souvent synonyme d'un manque d'accès à l'information, à la scolarité, au réseau.

Nous nous questionnons sur le rôle que Li Mohon pourrait jouer à ce niveau. Il existe bien un partenariat avec le réseau Wallon de lutte contre la pauvreté mais il n'est peut-être pas assez investi.

Nous proposons de : être plus pro-actif dans notre partenariat avec le réseau Wallon de lutte contre la pauvreté, inviter les familles à se mobiliser lors des manifestations qui touchent à leur bien-être, les rendre acteurs du « changement » de leur situation, ...

=> **Vidéo Christine MAHY ?**

B. Mises en autonomie

Dans nos suivis de mise en autonomie, lors desquels nous travaillons avec des jeunes âgés de 16 ans ou plus et que nous accompagnons vers des logements autonomes, nous sommes confrontés à de plus en plus de difficultés d'ordres divers.

D'abord, l'augmentation du coût de la vie rend difficile l'accès à un logement pour les jeunes inscrits dans ce type de projet. Les loyers sont hors de prix et continuent d'augmenter. Les charges énergétiques (eau, électricité, chauffage) suivent la même courbe ! Les jeunes bénéficiant donc du soutien financier de l'AJ ou du CPAS se retrouvent bien souvent coincés dans une situation où l'aide qu'ils reçoivent ne suffit pas à couvrir les frais inhérents à leur projet de vivre en autonomie.

Ensuite, les démarches administratives sont extrêmement lourdes et énergivores. Les jeunes sont certes appuyés par notre service, mais force est de constater que, même nous, nous sommes épuisés d'être renvoyés d'un endroit à un autre afin de pouvoir réaliser les démarches requises dans les délais impartis (CPAS, commune, ...).

De plus, même lorsque le/la jeune bénéficie d'une émancipation (administrative), octroyée par le Tribunal de la Famille, cela ne lui offre aucune facilité et/ou avantage particulier.

Pour finir, nous sommes régulièrement confrontés à des jeunes qui, bien que dans un processus de mise en autonomie, voient leurs allocations familiales continuer d'être versées à leurs parents alors qu'ils n'y habitent plus pour diverses raisons (maltraitements, violences, négligences, ...). La procédure pour les modifications est fastidieuse. De plus, les services mandants (SAJ-SPJ) nous informent qu'ils n'ont que très peu de pouvoir pour faire bouger les choses concernant ce point.

En conclusion, bien trop souvent, nous sommes amenés à travailler avec des jeunes motivés, acteurs de leur projet, mais bloqués et coincés dans des situations sur lesquelles ils n'ont aucun pouvoir. Ils sont ballotés d'un service à l'autre afin de régulariser leur situation, et tout cela, avec le sentiment d'être impuissants et dépendants de la bonne volonté (et/ou du professionnalisme ?) de la personne qui va traiter leurs demandes.

C. Interventions police en famille

Lors de certains de nos suivis, nous sommes confrontés à l'intervention de la police. Ces confrontations sont indirectes, nous les vivons à travers le discours des parents et des enfants que nous accompagnons.

Nous constatons que ces interventions ont tendance à renforcer les enfants dans leur mal-être et créent un traumatisme. Cela engendre bien souvent de la colère, de la peur, de l'incompréhension, ainsi qu'un sentiment d'injustice chez ceux-ci. Cela les met encore plus à mal, eux, ainsi que notre intervention. Ces constatations sont partagées aux services mandants à travers nos rapports et /ou des appels téléphoniques. Nous ne remettons pas en question la nécessité de certaines interventions policières au sein des domiciles des familles, mais nous nous questionnons sur la « manière » dont elles sont menées et mises en place à l'égard des enfants présents lors de celles-ci.

Les discours des familles que nous accompagnons font souvent échos d'irruptions policières très matinales, sans accompagnement d'un service social. La porte d'entrée est enfoncée, les adultes se retrouvent menottés, embarqués dans un combi de police, le tout sous les yeux de leurs enfants qui sont tirés du lit et confrontés à cette situation violente dans un demi-sommeil. Nous pensons aussi qu'un autre aspect difficile à vivre pour les enfants concernés est la stigmatisation que cela engendre (milieu scolaire, voisinage, etc ...).

Il est pourtant prévu par les différents protocoles que les forces de l'ordre soient mises au courant lorsqu'un service de l'Aide à la Jeunesse intervient dans la famille ciblée par leur intervention.

Nous nous questionnons à propos de, non pas créer une collaboration, mais la possibilité de faire exister nos deux interventions afin que les conséquences pour les enfants ne soient pas trop lourdes.

Nous nous questionnons également sur le champ d'action du service social de la police. Quel rôle peut-il jouer pour les enfants dont les parents sont ciblés par des interventions policières au sein de leur domicile ?

Qui rencontrer afin de partager nos vécus, les témoignages des enfants concernés ? Qui rencontrer pour prendre connaissance de la manière de fonctionner des forces de l'ordre ? Cela pourrait-il améliorer notre compréhension des procédures qu'ils se doivent de respecter, de leurs manières de fonctionner ?

Même si notre souhait et notre besoin n'est pas de collaborer avec les forces de l'ordre, nous pouvons néanmoins tenter de minimiser les effets négatifs et traumatisants pour les enfants que nous suivons. Chaque service a des missions et des objectifs spécifiques et différents mais nous sommes persuadés que des interventions coordonnées pourraient adoucir le vécu d'enfants parfois déjà bien mal en point.

D. Lenteur et décalage justice / AJ

En tant que service d'accompagnement, nous soutenons des familles dont certaines d'entre-elles ont fait appel à la Justice concernant des faits de mœurs, des maltraitances, ... sur les enfants.

Nous sommes souvent interpellés par ce que ces familles nous partagent à ce niveau (pas d'avancement, lenteur, sentiment de ne pas être reconnu et classement sans suite).

Dans certaines situations, les parents nous partagent qu'eux et leurs enfants ont été auditionnés, qu'il y a eu diverses expertises médico-légales lorsque cela a été possible. Des réponses partielles existent donc sur ce que ces enfants ont pu subir. Malgré cela, la lenteur du système judiciaire ne permet, soit, pas toujours à ces enfants d'être mis à l'écart, protégés des personnes nocives et/ou ayant commis les faits, soit d'être reconnus comme victime dans un délai acceptable.

Nous avons, par exemple, accompagné plusieurs familles dont les enfants ont subi des faits de maltraitance et/ou de mœurs. Les révélations ont eu lieu il y a plus de 5 ans et à l'heure actuelle, l'abuseur n'a toujours pas été jugé par un tribunal.

Le fait de dénoncer pour l'enfant est déjà un risque à part entière (rupture du lien de loyauté avec le parent, risque que le parent lui fasse payer sa dénonciation, etc.). En plus de ce risque pris, l'enfant est parfois maintenu en famille. L'enfant se retrouve donc dans une situation encore plus précaire. L'enfant risque d'être « drillé » par rapport aux discours qu'il doit tenir à l'avenir et coincé dans une situation très inconfortable et ne s'autorisera peut-être plus à parler de ce qu'il vit en famille, ...

Nous sommes interpellés par le manque de confiance que des familles peuvent accorder à la Justice. Nous constatons que ce manque de confiance entraîne le fait que les victimes interpellent moins, voire pas, le système judiciaire dans de telles situations, perdent la confiance accordée au système et/ou perdent confiance en leur moyen d'action. A leur niveau, ces familles considèrent qu'elles n'ont aucun pouvoir de faire évoluer leur propre situation.

Nous constatons également que la situation précaire (aspect financier, social, intellectuel, etc.) de certaines familles les empêche de bénéficier d'un accès adéquat à la Justice. Souvent, les familles que nous accompagnons, ne connaissent pas les procédures à suivre, qui contacter, etc... et sont en attente que le système vienne vers elles. Elles sont renvoyées d'un service à un autre (service d'aide aux victimes, SPJ, SAJ, hôpitaux, etc.).

Nous constatons, à regret, un manque d'articulation entre les services d'aide et de protection de la jeunesse ainsi qu'entre les différents tribunaux (famille, jeunesse, pénal, correctionnel, etc.).

Ex : un enfant se confie et dénonce un fait de mœurs, la maman porte plainte à la police, l'enfant participe à une audition filmée, l'enfant est vu par un médecin légiste, un rapport du médecin est rédigé, l'enquête suit son cours, parallèlement à cette enquête, un dossier est ouvert au SPJ, le service de protection de la jeunesse ne peut pas se positionner par rapport à l'adulte ayant abusé de l'enfant tant que cet adulte n'a pas été jugé par un tribunal, il est demandé à l'enfant de travailler avec un service à propos de sa relation avec l'adulte contre lequel il y a eu un dépôt de plainte pour les faits précités

A l'heure actuelle, la lenteur du système judiciaire représente une seconde violence pour ces enfants et leurs familles.

Nous nous questionnons à propos du rôle que Li Mohon peut jouer à ce niveau pour soutenir les familles dans ces situations. Qu'est-il possible de mettre en place afin d'accompagner ces familles au mieux face à la lenteur du système existant ? Comment soutenir les enfants dans la reconnaissance de leur statut de victime et dans leur reconstruction ?

En tant que service, nous nous sentons également démunis face à ce système judiciaire car nous sommes confrontés au manque d'efficacité de celui-ci. Nous serions en attente d'un signal fort de la Justice dans ce genre de situation et avons l'impression que la présence d'un service tel que le nôtre suffit à considérer que les enfants sont pris en charge de manière adéquate par rapport à leur vécu traumatique. Nous sommes persuadés que ce dont ces enfants ont besoin c'est, certes d'être accompagnés par des professionnels de l'enfance, mais aussi de pouvoir être conjointement reconnus comme victime par le système judiciaire.